

# **OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**

**RAPPORT ANNUEL 2021**

## Mandat

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclasserement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- améliorer et faire la promotion du travail qu'accomplit l'OOF sur sa culture qui réunit les valeurs que sont le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation;
  - fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
  - assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.
-

## Table des matières

|                                                            |           |
|------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Message du président et du directeur général</b>        | <b>2</b>  |
| <b>Commentaires et analyse de la direction</b>             | <b>5</b>  |
| Présentation des états financiers 2020-2021 de l'OOF       | 5         |
| Activités des marchés financiers                           | 5         |
| Emprunt et gestion de la dette                             | 6         |
| Rapports financiers et services de trésorerie              | 11        |
| Conseils financiers                                        | 15        |
| <b>Sommaire des résultats financiers</b>                   | <b>18</b> |
| <b>États financiers</b>                                    | <b>20</b> |
| Responsabilités en matière d'information financière        | 20        |
| Rapport de l'auditeur indépendant                          | 21        |
| État de la situation financière                            | 23        |
| État des résultats                                         | 24        |
| État de l'évolution de l'actif financier net               | 25        |
| État des flux de trésorerie                                | 26        |
| Notes afférentes aux états financiers                      | 27        |
| <b>Régie de l'organisme</b>                                | <b>41</b> |
| Exigences relatives à la production de rapports financiers | 42        |
| Conseil d'administration                                   | 43        |
| Politiques et méthodes de gestion des risques              | 49        |
| <b>Annexes</b>                                             | <b>53</b> |
| Cotes de crédit de l'Ontario                               | 53        |
| Autres sources d'information                               | 54        |

## Message du président et du directeur général

Les activités d'emprunt et de gestion de la dette se sont poursuivies sans relâche, malgré le contexte difficile. L'Office ontarien de financement (OOF) a géré en 2020–2021 son programme d'emprunts à long terme le plus ambitieux de son histoire en réunissant 59,8 milliards de dollars. Il s'agit d'une hausse de plus de 20 milliards de dollars par rapport au programme d'emprunts de l'exercice précédent, et d'un dépassement de 17 milliards de dollars par rapport au sommet établi par le programme de 2009-2010, lors de la crise financière internationale.

En janvier 2021, l'Ontario a lancé sa deuxième série d'obligations vertes de l'exercice 2020-2021, sa neuvième au total. On a émis en janvier des obligations vertes d'une valeur de 1,25 milliard de dollars, après une émission à la hauteur de 1,5 milliard de dollars en octobre 2020. En valeur monétaire, ce sont les deux plus importantes émissions d'obligations vertes de l'histoire du Canada.

Grâce à son robuste plan de continuité des activités, l'OOF a su rapidement passer au télétravail en mars 2020, pour ensuite accomplir son mandat de façon efficace durant l'exercice budgétaire 2020–2021. L'OOF a collaboré avec des ministères chargés de l'exécution d'importants programmes et avec les banques agissant à titre de co-prêteur principal pour la province en vue de mettre en œuvre des mécanismes de paiement économiques et novateurs qui ont largement facilité la gestion des programmes d'assistance du gouvernement liés à la COVID-19. L'OOF a continué de prodiguer des conseils financiers et du soutien à la mise en œuvre d'initiatives dans le secteur de l'électricité et d'un programme de garanties de prêts visant à faciliter la participation autochtone à des projets d'infrastructure électrique, en plus de réaliser des analyses et de prodiguer des conseils en ce qui a trait aux projets d'Infrastructure Ontario et à d'autres priorités du gouvernement.

En collaboration avec le ministère des Finances, l'OOF est en train de mettre en application les recommandations issues de l'audit d'optimisation des ressources qui figure dans le *Rapport annuel 2019* du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (BVGO). C'est le BVGO qui surveille la progression de la mise en application des recommandations. L'application de stratégies rentables continue de progresser au sein de l'OOF, notamment en ce qui a trait aux économies réalisées, à l'accroissement de l'automatisation, à travailler de manière plus intelligente et à veiller à ce que l'OOF continue d'accomplir son mandat en accordant une importance inégalée à l'optimisation des ressources.

Pour l'exercice 2021-2022, l'OOF continuera d'offrir de façon économique des services d'emprunt, de gestion de la dette et d'autres services financiers pour le compte de la province. L'incertitude liée à la pandémie de COVID-19 demeure, et le *Budget 2021* de la province fait appel à des scénarios économiques de rechange pour illustrer l'incidence qu'aura une croissance économique plus rapide ou plus lente sur le déficit et les projections d'emprunt de la province. La province continue de conserver d'importantes réserves de liquidités, non seulement pour être en mesure de résister aux périodes de volatilité sur les marchés financiers et d'incertitude économique, mais aussi pour pouvoir traiter les titres à échéance d'un jour de grande valeur.

Nous demeurons engagés à faire progresser les valeurs culturelles fondamentales de l'OOF : le respect, l'innovation, le travail d'équipe et la responsabilisation. Ces valeurs sont essentielles à la création d'un avenir encore meilleur pour l'OOF, alors que nous cultivons la prochaine génération de dirigeants qui continueront à démontrer de l'intelligence, une capacité d'adaptation, de l'intégrité, du dynamisme, de la résilience et un souci d'équité, des qualités précieuses que recherche l'organisation. L'OOF demeure engagé à atteindre ses objectifs en matière de lutte contre le racisme, de diversité, d'inclusion, d'accessibilité et d'équilibre entre les sexes en ce qui a trait aux décisions en matière de recrutement, d'apprentissage, de perfectionnement et de planification de la relève.

Nous tenons à remercier le personnel de l'OOF de ses efforts et de ses réussites et le conseil d'administration de ses conseils et de sa supervision au cours de l'exercice 2020-2021. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer de nouveau avec eux en 2021-2022.



Greg Orensak  
Président



Gadi Mayman  
Directeur général

## Commentaires et analyse de la direction

Présentation des états financiers 2020-2021 de l'OOF

Activités des marchés financiers

Emprunt et gestion de la dette

Rapports financiers et services de trésorerie

Conseils financiers

## Commentaires et analyse de la direction

Cette partie du rapport annuel expose les commentaires et l'analyse de la direction relativement aux résultats qu'a obtenus l'OOF pour le compte de la province en 2020-2021 et à ses objectifs pour 2021-2022.

### Présentation des états financiers 2020-2021 de l'OOF

Pour mettre en application l'une des recommandations issues de l'audit d'optimisation des ressources 2019 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario (BVGO), l'OOF a versé à la province 30 millions de dollars tirés de son excédent accumulé en novembre 2020 après avoir obtenu l'approbation de son conseil d'administration. Les 30 millions de dollars ont été soustraits des réserves de liquidités de l'OOF constituées à partir des excédents accumulés durant les dernières années.

Selon les Normes comptables pour le secteur public, cette remise est enregistrée en tant que dépense pour l'exercice 2020-2021, ce qui transforme l'excédent de presque 4 millions de dollars en un déficit d'environ 26 millions de dollars.

### Activités des marchés financiers

#### *Programme d'emprunts*

L'emprunt à long terme en 2020-2021 s'est élevé à 59,8 milliards de dollars, et nous avons tiré profit du contexte de faibles taux d'intérêt et d'une forte demande à l'égard des obligations ontariennes. La moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale à long terme contractée a connu une hausse, passant de 8,1 années en 2009-2010 à 12,0 années en 2020-2021. En continuant de prolonger la durée, le gouvernement provincial peut tirer parti de faibles taux d'intérêt pendant une plus longue période, ce qui réduit les risques de refinancement et contribue à atténuer l'incidence que la hausse prévue des taux d'intérêt aurait sur les frais d'intérêt sur la dette de la province. Cette stratégie, combinée à une gestion efficace de la dette par l'OOF, a permis à la province de prévoir dans le *Budget 2021* des économies de 0,7 milliard de dollars sur les dépenses en intérêts sur la dette par rapport aux prévisions de la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*, malgré une hausse de plus de 16 milliards de dollars des emprunts à long terme.

La solide demande mondiale à l'égard des obligations de l'Ontario a poussé la province à conclure plus d'emprunts à long terme à l'international. De ce fait, les emprunts à l'échelle nationale ont atteint un niveau inférieur à l'intervalle cible établi par la province, c'est-à-dire la vente de 70 % à 80 % des obligations dans le marché du dollar canadien. Environ 65 pour cent des emprunts à long terme ont donc été contractés sur le marché du dollar canadien en 2020-2021. Le plan de continuité des activités éclairé de l'OOF a permis à l'organisme de poursuivre l'application de son mandat durant la pandémie de COVID-19, notamment en ce qui a trait à des emprunts qui se sont poursuivis sans relâche malgré des conditions difficiles sur les marchés.

#### Placements

L'OOF gère le portefeuille de réserves de liquidités de la province afin de maximiser le rendement du capital investi et de garantir la présence de fonds suffisants pour satisfaire les besoins d'encaisse. En 2020-2021, la quantité moyenne des réserves de liquidités non affectées s'est établie à 46,2 milliards de dollars. Dans le cours

normal de ses activités, la province peut donner ou recevoir des garanties au titre des opérations sur produits dérivés et des conventions de rachat. Les réserves de liquidités non affectées sont une mesure plus prudente des réserves de liquidité totales, puisque la garantie est déduite du calcul du total des réserves de liquidités.

L'OOF investit en outre au nom de certains organismes publics pour les aider à accroître leurs rendements en rationalisant les processus d'investissement et en réduisant les coûts de placement. En 2020-2021, l'OOF a offert des services de placement à un certain nombre d'organismes, de conseils, de commissions et autres organismes publics, y compris Infrastructure Ontario, la Fondation Trillium de l'Ontario, la Société ontarienne de financement de la croissance et l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers. Le total des fonds gérés s'élevait à 2,1 milliards de dollars.

En collaboration avec OPG, l'OOF a continué de gérer les placements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement), créés en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA). La force des marchés boursiers après la perturbation de mars 2020 liée à la pandémie a eu une incidence positive sur l'ONFA. Au 31 mars 2021, la valeur marchande combinée des fonds se chiffrait à 26,0 milliards de dollars, contre 21,8 milliards de dollars au 31 mars 2020 et 4,9 milliards de dollars à l'établissement officiel des fonds en 2003.

Nous avons retenu les services de 37 gestionnaires de placements externes pour investir les fonds de l'ONFA en obligations, en actions et en actifs réels. Au cours de la période de 12 mois terminée le 31 mars 2021, le taux de rendement des fonds de l'ONFA a été de 20,31 pour cent, une valeur supérieure à l'indice de référence du marché qui était de 18,91 pour cent. Depuis la création des fonds de l'ONFA, leur rendement annualisé se chiffre à 7,68 pour cent, ce qui est supérieur au taux de rendement annualisé à long terme cible de 5,15 pour cent. Ce taux cible, qui correspond à un taux de rendement réel de 3,25 pour cent par année, est calculé en ajoutant 3,25 au taux de changement de l'indice ontarien des prix à la consommation.

## Emprunt et gestion de la dette

L'OOF gère la dette de la province et de la SFIEO.

La dette totale, qui représente tous les emprunts sans tenir compte des éléments compensatoires de l'actif financier, s'élevait à 404,6 milliards de dollars au 31 mars 2021 (dette provisoire), contre 372,8 milliards de dollars au 31 mars 2020.

La dette nette de l'Ontario représente la différence entre le total du passif et le total de l'actif financier. La dette nette de l'Ontario s'établissait provisoirement à 399,5 milliards de dollars au 31 mars 2021 (353,3 milliards de dollars au 31 mars 2020). Cette projection pour le 31 mars 2021 est supérieure de 20,3 milliards de dollars à la prévision de 379,2 milliards de dollars figurant dans la *Mise à jour économique et financière de mars 2020*, ce qui est principalement attribuable à la hausse du déficit prévu pour l'exercice 2020-2021. Ce montant comprend la dette nette du secteur parapublic de 12,6 milliards de dollars (13,9 milliards de dollars au 31 mars 2020).

L'emploi de politiques et de procédures prudentes de gestion des risques atténue les risques financiers inhérents à des portefeuilles importants de titres de créance et de réserves de liquidités. L'OOF a recours à divers instruments financiers comme les contrats à terme et les échanges pour gérer le risque que présentent les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères. À des fins de couverture, l'OOF

fait appel à des instruments dérivés pour gérer les risques de taux de change et de taux d'intérêt. La politique de l'OOF en matière d'instruments dérivés interdit de s'en servir dans le but de créer un levier financier. Les risques financiers de la province sont surveillés de façon continue et sont évalués au marché tous les jours et vérifiés chaque année. Le risque calculé quotidiennement par référence aux marchés et la surveillance des risques financiers n'ont pas été touchés par la pandémie de COVID-19.

Les politiques de gestion des risques sont examinées chaque année et les modifications sont approuvées par le conseil d'administration.

### ***Rendement***

L'OOF mesure et surveille le rendement des programmes d'emprunt et visant le marché monétaire. Le rendement de l'emprunt à taux fixe à long terme pour 2020-2021 est mesuré en comparant le coût d'emprunt global à la distribution statistique des taux d'intérêt de référence observés durant l'exercice, l'objectif étant d'atteindre un faible rang-centile. L'emprunt à taux fixe à long terme ordinaire a atteint un rang-centile de 58,0, résultat qui surpasse la fourchette cible de 45 à 55; les emprunts stratégiques à l'étranger ont affiché un rang-centile de 82,7, ce qui surpasse également la fourchette cible d'un rang-centile de 50 à 75. Ce rendement inférieur aux attentes s'explique principalement par la volatilité sur les marchés qui a entraîné une distribution déformée des taux d'intérêt de référence de la province. L'OOF a toutefois enregistré un rendement supérieur aux attentes pour les mesures de l'exécution du programme, surtout en ce qui avait trait à compléter le programme d'emprunts dans le contexte volatile entraîné par la pandémie de COVID-19.

Le rendement des placements de la réserve de liquidités (programme du marché monétaire) se mesure en fonction de celui d'une valeur de référence personnalisée d'une durée d'environ 61 jours. L'objectif est de plus ou moins deux points de base par rapport à la valeur de référence. Le rendement du programme s'est établi à 0,29 pour cent, un rendement supérieur à la cible qui dépassait la valeur de référence de 5,3 points de base. Le rendement réel sur le marché monétaire s'est établi à 22,6 millions de dollars, ce qui était supérieur aux valeurs de référence en plus de surpasser de 32,3 millions de dollars le rendement de l'exercice 2019-2020.

### ***Risque lié au marché***

Le risque lié au marché correspond au risque de perte due aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

L'OOF s'efforce d'atteindre un profil équilibré des échéances de la dette pour la province afin d'atténuer le risque lié au taux d'intérêt inhérent au refinancement de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux flottant. La province limite son exposition aux changements nets des taux d'intérêt à 35 pour cent de la dette contractée pour les besoins de la province et son exposition aux risques de change, à 3 pour cent.

Le taux provisoire d'exposition aux changements des taux d'intérêt (déduction faite des réserves de liquidités) était de 7,9 pour cent de la dette au 31 mars 2021. La position de change provisoire correspondait à 0,1 pour cent de la dette au 31 mars 2021.

En 2020-2021, l'exposition globale de la province était nettement inférieure aux limites prévues dans la politique.

### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque de perte due au non-respect des échéances par les émetteurs d'obligations ou les contreparties d'instruments dérivés ou d'autres transactions financières. La cote de crédit la plus faible acceptée par l'Ontario pour une contrepartie est de A-. En règle générale, toutefois, l'Ontario ne conclut des échanges financiers qu'avec des contreparties affichant une cote de AA- ou mieux. Les opérations de couverture de l'Ontario liées à l'emprunt international se traduisent par une exposition au risque de crédit pour ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Dans le but de gérer et d'atténuer le risque de crédit associé aux opérations sur produits dérivés, la province a négocié des accords accessoires d'échange appelés annexes sur le soutien du crédit (ASC) avec l'ensemble de ses contreparties en ce qui a trait aux instruments dérivés. Une ASC est un accord bilatéral entre deux parties qui prévoit les conditions de fourniture de garanties pour compenser le risque de crédit lié aux opérations sur produits dérivés.

Le risque de crédit net provisoire de la province associé au portefeuille des instruments dérivés au 31 mars 2021 s'élevait à 0 dollar, contre 9 millions de dollars au 31 mars 2020. Le risque de crédit net représente la perte qu'accuserait la province si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps, moins l'effet modérateur des dispositions de compensation prescrites dans les ententes cadres.

Au 31 mars 2021, plus de 99 pour cent de l'exposition au risque de crédit de l'Ontario concernait des contreparties ayant au moins une cote AA-, proportion inchangée par rapport au taux de 99 pour cent enregistré au 31 mars 2020.

### ***Risque d'illiquidité***

Par risque d'illiquidité, on entend la possibilité que les réserves de liquidités ne permettent pas de satisfaire les besoins d'encaisse. Ce risque est contrôlé par la gestion des mouvements de trésorerie opérationnels, les niveaux des réserves de liquidités et les programmes d'emprunt à court terme.

Les programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province étaient respectivement assujettis à des plafonds de 46,0 et 15,0 milliards de dollars en 2020-2021. Au 31 mars 2021, les emprunts non remboursés aux termes des programmes relatifs aux bons du Trésor et aux billets de trésorerie américains de la province s'élevaient respectivement à 24,4 milliards de dollars et 0 dollar.

### ***Risque opérationnel***

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. L'OOF gère les risques opérationnels par des procédures propres aux divisions et des plans d'urgence, ainsi que par une dotation en personnel et des programmes de formation appropriés, le tout étant revu de façon continue. Le plan de continuité des activités de l'OOF vise à faire en sorte que les activités essentielles soient menées à bien de façon opportune en cas de perturbation imprévue.

En réaction à la pandémie de COVID-19, l'OOF est passée complètement au télétravail dès le 16 mars 2020, une situation qui s'est poursuivie durant l'ensemble de l'exercice 2020-2021. Nous avons réussi à nous adapter et à mettre des solutions en œuvre rapidement pour corriger les problèmes associés au télétravail. La transition

s'est globalement déroulée sans heurts, notamment parce que l'ensemble des divisions de l'OOF avaient pris soin d'effectuer au préalable des exercices liés au plan de continuité des activités. Les systèmes informatiques de l'OOF se comportent toujours bien et appuient comme il se doit le contexte de travail à distance qui s'applique à l'ensemble du personnel. Nous avons élaboré de nouveaux protocoles de santé et sécurité après avoir consulté la santé publique et Infrastructure Ontario, et conformément à la réglementation, en vue de répondre aux besoins liés à l'environnement de travail et de nous préparer à un retour graduel au travail dans nos installations.

La fiabilité, la disponibilité et la sécurité des systèmes informatiques sont vitales pour que l'OOF soit en mesure d'accomplir son mandat de manière efficace. La Division des services généraux stratégiques (DSGS) soutient l'OOF en s'assurant d'une gestion efficace des services essentiels, par exemple les systèmes technologiques et de communications, l'approvisionnement, les établissements, les ressources humaines, la continuité des activités et toutes les politiques connexes.

Toutes les divisions de l'OOF ont eu accès aux systèmes, à l'infrastructure et aux services requis. Aucune compromission de données n'a eu lieu durant l'exercice 2020-2021. La DSGS a continué de prodiguer des conseils stratégiques sur la gestion des risques liés aux ressources humaines, en fonction de la pression accrue. Compte tenu d'une augmentation de la création et de la consommation de données et des menaces à la sécurité électronique, des investissements en continu nous permettent de réaliser une gestion et un entretien proactifs des systèmes. Nous allons toujours faire preuve de l'assiduité la plus élevée qui soit en ce qui a trait à la défense des systèmes sur lesquels s'appuie l'OOF.

### ***Relations avec les agences de notation***

Le gouvernement provincial demande aux agences de notation reconnues d'attribuer des cotes afin de pouvoir émettre des titres de créance sur les marchés financiers. L'OOF veille à ce que les agences de notation comprennent les politiques et les orientations budgétaires du gouvernement, de même que le rendement économique et fiscal, et à ce qu'elles en tiennent bien compte dans leurs rapports et décisions. Par l'entremise de l'OOF, la province garde un contact unique avec les agences de notation pour faire en sorte que tous les renseignements qui leur sont fournis soient cohérents et coordonnés.

### ***Marchés financiers et objectifs en matière d'emprunt et de gestion de la dette pour 2021-2022***

L'OOF continuera de diversifier le programme d'emprunt en monnaie canadienne de la province en utilisant une combinaison d'émissions consortiales, d'obligations par adjudication, d'obligations à taux variable et de billets à moyen terme.

À l'exercice 2019-2020, la province a fixé ses cibles pour les emprunts en dollars canadiens, établissant une fourchette plutôt qu'un chiffre précis et reconnaissant ainsi que les conditions sur le marché évoluent rapidement et qu'une approche souple est donc nécessaire en matière d'emprunts afin de minimiser les coûts associés aux intérêts sur la dette. En se fondant sur son expérience de 2020-2021, l'Ontario a rajusté sa fourchette cible pour les emprunts en dollars canadiens qui s'établit maintenant entre 65 pour cent et 80 pour cent pour l'exercice 2021-2022. D'autres modifications pourraient être apportées en réaction à la volatilité sur les marchés.

L'Ontario continuera de faire preuve de souplesse en surveillant les marchés canadiens et internationaux, en émettant des obligations comportant différentes échéances dans diverses devises et en tenant compte des

préférences des investisseurs. Les relations avec les investisseurs demeurent une priorité, mais la démarche demeurera différente en raison de l'impact de la pandémie de COVID-19 qui entraînera une réduction substantielle, voire une interruption, des déplacements pour le personnel de l'OOF et des ministères pour une grande partie de l'exercice budgétaire.

Lorsqu'elle emprunte sur les marchés internationaux, la province continuera de se couvrir au chapitre des opérations sur devises et des risques associés aux taux d'intérêt. Les réformes de la réglementation des marchés des produits dérivés réalisées en vertu de la loi américaine *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (Dodd-Frank), de l'EMIR (European Market Infrastructure Regulation) et des règlements de *Bâle III* de la Banque des règlements internationaux rendront les opérations de couverture plus complexes, sans oublier les réformes réglementaires correspondantes qui ont eu lieu au Canada sous l'égide des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Ces initiatives ont entraîné une hausse du coût des opérations de couverture. Les coûts de couverture pourraient aussi augmenter si des propositions comme les taxes sur les opérations financières ou sur les dérivés à la valeur de marché sont mises en œuvre aux États-Unis. Pour que la province puisse couvrir ses dettes de la façon la plus économique possible tout en veillant à respecter les exigences réglementaires en constante évolution, la province poursuit sa surveillance et continue de s'adapter aux développements sur le plan réglementaire en apportant les modifications nécessaires à ses conventions-cadre de l'ISDA et à ses ASC.

L'adoption de stratégies rentables et prudentes de gestion de la dette continuera de constituer un objectif clé en 2021–2022. L'OOF se conformera aux politiques sur la gestion des risques et aux limites relatives aux placements approuvées par le conseil d'administration de l'OOF et de la SFIEO. Les politiques de gestion des risques seront analysées et révisées (obligatoirement une fois par année) pour tenir compte de l'évolution de l'environnement de réglementation et des marchés financiers. L'OOF continuera de négocier des ASC avec d'autres contreparties importantes pour le compte de la province.

L'OOF gèrera également les réserves de liquidités de la province de façon prudente. En collaboration avec OPG, l'OOF continuera d'administrer les placements de l'ONFA conformément aux objectifs de celle-ci afin que le passif éventuel de la province en vertu de cette entente soit géré de façon prudente. De plus, l'OOF continuera d'investir au nom de certains organismes publics.

En collaboration avec le ministère des Finances, l'OOF est en train de mettre en application les recommandations issues de l'audit d'optimisation des ressources de l'OOF qui figure dans le rapport annuel 2019 du BVGO. Le processus est supervisé par le BVGO.

## Rapports financiers et services de trésorerie

L'OOF a continué d'accomplir son mandat en matière de services bancaires et de gestion de la trésorerie centralisés durant la pandémie de COVID-19 grâce à son robuste plan de continuité des activités et à sa décision en faveur du télétravail pour l'ensemble de l'exercice 2020-2021. L'OOF a travaillé avec des ministères, des organismes centraux et les banques agissant à titre de co-prêteur principal pour la province afin d'évaluer et de mettre en œuvre des mécanismes de paiement économiques et novateurs qui ont permis au gouvernement d'exécuter ses programmes d'assistance liés à la COVID-19 en temps opportun. Le personnel de l'OOF chargé de la gestion de la trésorerie a collaboré efficacement avec celui chargé des marchés financiers pour veiller à ce que des liquidités demeurent disponibles pour les paiements urgents et pour les dépenses accrues du gouvernement visant à appuyer la gestion de la pandémie de COVID-19.

L'OOF a veillé à ce que les demandes de paiements hâtifs ou anticipés issues des ministères et visant des intervenants et des organismes bénéficiaires de paiements de transfert du secteur parapublic soient analysées au cas par cas durant la pandémie de COVID-19 et à ce que l'approbation soit accordée uniquement aux parties qui donnaient une justification convaincante et compatible avec les priorités du gouvernement.

L'OOF a réussi à prédire efficacement l'évolution des liquidités, veillant ainsi à ce que les réserves de la province continuent de satisfaire aux exigences. Cela a été particulièrement pertinent compte tenu de la perturbation du marché entraînée par la pandémie de COVID-19. La position de réserves de liquidités de la province continue d'être saine et adéquate pour répondre aux besoins de liquidités dans l'immédiat. L'OOF poursuit son travail avec le Bureau des politiques économiques et les ministères pour s'assurer que les prévisions visant les liquidités (ce qui comprend une éventuelle date de trésorerie zéro) soient aussi exactes et actualisées que possible.

L'OOF a continué de mettre à profit ses relations avec toutes les grandes banques canadiennes pour veiller à obtenir les meilleurs taux d'intérêt disponibles pour les dépôts à un jour de la province, contribuant ainsi à des rendements accrus pour ses réserves de liquidités.

Dans le cadre de l'aide offerte aux ministères et à Services communs de l'Ontario, et en collaboration avec les banques pour faciliter l'exécution des programmes financiers des ministères dans le nouvel environnement de télétravail, ce qui comprend la perception des recettes et les décaissements, des millions de paiements d'assistance liée à la COVID-19 ont été versés à des particuliers et à des entreprises, ce qui s'ajoutait aux activités usuelles. Les premiers programmes de prestations faisaient largement appel à des chèques, alors que les rondes suivantes ont donné lieu à plus de 1,5 million de transactions réalisées à l'aide d'un nouveau service de décaissement dont nous avons accéléré la mise en œuvre, les transferts Interac traités en lots, qui nous ont permis de verser les paiements rapidement, et de façon pratique et sécuritaire pour les bénéficiaires.

L'OOF a poursuivi sa collaboration avec les ministères en vue de réviser les priorités en matière de numérisation. L'OOF a maintenu son excellente communication et ses relations solides avec les banques canadiennes durant l'exercice en vue de régler divers problèmes et d'offrir le soutien nécessaire aux ministères et à leurs programmes.

L'OOF a poursuivi sa participation au groupe de travail interministériel, au Comité de direction et de gouvernance et au bureau de coordination des entreprises de PCI (Payment Card Industry), organismes à qui l'OOF prodigue également des conseils, afin de s'assurer que les ministères respectent les exigences

obligatoires en matière de sécurité pour le traitement des cartes de crédit et de débit. La province respecte intégralement les exigences des entreprises de PCI depuis la création de ces obligations, ce qui s'est poursuivi durant l'exercice 2020-2021, malgré les défis associés au télétravail.

L'OOF et le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) ont mis les touches finales à un accord visant le soutien aux personnes sans compte bancaire qui permet à ces dernières de recevoir des prestations de soutien aux personnes handicapées ou des paiements d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, ainsi que des paiements d'aide sociale, grâce à un programme de cartes de paiement rechargeables prépayées. Cela a permis d'optimiser les activités et de moderniser l'expérience client en réduisant la nécessité des chèques. L'OOF a prodigué des conseils au sujet d'accords bancaires visant à faciliter les activités d'Approvisionnement Ontario, un nouvel organisme.

L'OOF a continué à mettre à profit son expertise à l'avantage des Services numériques de l'Ontario (SNO) du Bureau du Conseil des ministres, une organisation chargée de préparer l'adoption de pratiques numériques à l'échelle du gouvernement et d'améliorer la qualité des services offerts aux Ontariens, notamment en matière de traitement des paiements. SNO a désigné des transactions devant être traitées en ligne, et l'OOF travaille avec les intervenants à évaluer les options convenables avant d'élaborer un plan de mise en œuvre.

L'OOF a aidé trois ministères à mettre en œuvre une perception des recettes en ligne : demandes électroniques d'accès à l'information, formulaires électroniques pour le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles et Tribunal d'appel en matière de permis – Services généraux pour le MPG.

Après un appel d'offres concurrentiel, on a attribué un contrat de services bancaires qui a été exécuté pour le Bureau des obligations familiales (BOF) du MSESC.

L'OOF a prodigué des conseils en continu à divers ministères et organismes centraux ainsi qu'au BOF en ce qui a trait à accroître et à mettre en œuvre de façon plus efficace des solutions d'opérations bancaires électroniques visant les décaissements et la perception de recettes issues de divers programmes liés ou non à la taxation.

Dans le cadre d'un projet interministériel, l'OOF a appuyé la mise en œuvre d'une solution de paiement et de dépôt de documents issue d'une banque pour remettre certaines taxes liées au traitement de la paie à l'ARC et ainsi éliminer des paiements annuels par chèque d'environ 1 milliard de dollars.

L'OOF a poursuivi son étroite collaboration avec le MFO à titre d'intervenant dans l'Initiative de modernisation du traitement des revenus, de l'imagerie et de la saisie des données du ministère, notamment en siégeant au comité de direction et en participant à divers groupes de travail.

L'OOF a publié un appel d'offres visant des services bancaires pour la province, l'OOF et la SFIEO. À la conclusion de l'appel d'offres en février 2021, de nouvelles banques avaient été désignées à titre de co-prêteur principal. Ces nouveaux co-prêteurs sont censés entrer en fonction à la fin 2021.

L'OOF a poursuivi sa collaboration avec le ministère des Finances, le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs et le Secrétariat du Conseil du Trésor pour faire progresser l'initiative de transfert des actifs des régimes de retraite qui font actuellement partie du Trésor vers des structures qui conviennent mieux à la gestion de tels actifs, une opération susceptible de générer des économies.

À l'invitation du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), l'OOF a collaboré avec l'ensemble des autres provinces en vue de créer des modifications à apporter à la norme sur les instruments financiers pour répondre à toutes les préoccupations des hauts fonctionnaires. Le CCSP a malheureusement rejeté ces modifications.

L'un des membres de la direction de l'OOF continue de participer à un groupe de travail du CCSP qui a produit un document provisoire sur l'exposition au risque qui traite des préoccupations de l'Ontario relatives à la poursuite de l'utilisation de contrats de change à terme qui représente une option plus économique pour couvrir les risques associés aux obligations en devises. Les modifications suggérées dans le document provisoire sur l'exposition au risque ont en fin de compte été approuvées par le CCSP, ce qui permet à la province d'utiliser des contrats de change à terme.

Dès l'exercice 2020-2021, on a réduit de manière importante le nombre de jours que la Division de la vérification interne de l'Ontario (DVIO) consacrera à des vérifications internes visant l'OOF. L'OOF a fait appel à des ressources externes en matière de vérification dans le cadre d'un processus concurrentiel dans le but de veiller à l'uniformité de l'intensité des vérifications internes. Ernst & Young (EY), la société dont les services ont été retenus, a élaboré un plan de vérification qui a été approuvé par le conseil d'administration de l'OOF. Le premier jeu de rapports de vérification pour 2020-2021 a été présenté en avril 2021 au Comité de vérification et de gestion des risques.

L'OOF a continué de fournir les états financiers d'organismes, ainsi que des rapports sur la dette, les instruments dérivés et les investissements de la province. Comme c'était le cas pour les exercices précédents, les états financiers de l'OOF pour 2020-2021 ont obtenu une certification sans réserve de la part du BVGO. Dans le cadre de la vérification des comptes publics de la province, le BVGO procède à l'examen annuel de la déclaration de l'OOF sur la dette et les intérêts de la dette de la province. La vérification des comptes publics pour l'exercice 2020-2021 est en cours. La vérification des comptes pour l'exercice 2019-2020 n'a révélé aucun problème important, comme ce fut le cas lors des exercices précédents.

### ***Rapports financiers et services de trésorerie : objectifs 2021-2022***

L'OOF compte désigner et mettre en œuvre des solutions de gestion de la trésorerie efficaces pour ses organismes clients et la province. L'OOF compte poursuivre les méthodes de travail efficaces adoptées durant la pandémie de COVID-19 jusqu'à ce qu'aucune restriction ne soit en vigueur. L'OOF compte utiliser les leçons tirées d'un certain nombre de mesures de rechange novatrices prises durant la pandémie afin d'exécuter ses programmes et de percevoir les recettes de façon plus efficace après la pandémie.

L'OOF compte poursuivre sa collaboration avec les ministères et les organismes centraux en vue d'élargir l'utilisation des transferts Interac traités en lots, une solution d'urgence adoptée durant la pandémie de COVID qui permet de transférer des prestations à des particuliers ou à des entreprises à partir de tout programme rattaché à un ministère.

L'OOF compte veiller à ce que la province dispose en tout temps de suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations financières, et plus particulièrement en ce qui a trait aux programmes d'emprunt dont la valeur annuelle va bien au-delà de 50 milliards de dollars, aux programmes de soutien liés à la pandémie de COVID-19 et aux restrictions connexes.

Même si les mesures visant le respect des normes sur la sécurité du secteur des cartes de paiement (PCI) en sont maintenant à l'étape de maintien, l'OOF compte continuer à travailler avec les autres parties intéressées de la FPO et le responsable de l'acquisition de cartes de crédit et de débit afin de veiller à ce que les examens externes obligatoires continuent de faire en sorte que la province respecte l'ensemble des normes de sécurité des données PCI applicables qui sont examinées et mises à jour périodiquement par le Conseil des normes de sécurité PCI.

L'OOF compte continuer à travailler avec Services aux commerçants TD, l'acquéreur de cartes de la province, afin d'explorer des solutions permettant à la province de commencer à accepter les nouveaux produits et les nouvelles technologies de carte à valeur ajoutée, par exemple la segmentation en unités et les améliorations de la sécurité.

L'OOF compte collaborer avec SNO en vue d'évaluer et d'élaborer un plan de mise en œuvre graduelle de portefeuilles numériques (p. ex. ApplePay) sur les sites Web de la province.

L'OOF compte attribuer à la fin de l'automne 2021 un contrat au terme d'un appel d'offres concurrentiel publié à la fin 2020 et visant des services bancaires pour la province, l'OOF et la SFIEO.

L'OOF compte continuer à collaborer avec les associations sectorielles et les gouvernements fédéral et provinciaux sur des initiatives de modernisation et des problèmes propres au secteur public.

L'OOF compte poursuivre sa collaboration avec la Commission du Régime de retraite de l'Ontario, la Division des politiques en matière de sécurité du revenu et de régimes de retraite et le SCT en ce qui a trait à la révision et au maintien de la structure des régimes de retraite des juges.

L'OOF compte poursuivre sa collaboration avec EY, son vérificateur interne désigné, en vue de tirer avantage de l'envergure internationale de l'entreprise et de son expertise relative à divers sujets pour améliorer les cadres financier et de gestion du risque du Programme du Trésor de la province.

L'OOF compte continuer à suivre et à évaluer tout nouveau développement dans le domaine comptable qui touche les rapports que la province ou ses organismes doivent produire et qui est associé à l'International Public Sector Accounting Standards Board, au Financial Accounting Standards Board aux États-Unis, au Conseil des normes comptables ou au Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de Comptables professionnels agréés Canada. L'OOF compte prodiguer des conseils au contrôleur provincial et aux entités externes de surveillance des pratiques comptables en ce qui a trait à la façon dont la modification des normes comptables toucherait la dette de la province et les intérêts sur la dette.

Un membre de la haute direction de l'OOF compte continuer à faire partie d'un nouveau groupe de travail du CCSP qui produira un document provisoire sur les expositions au risque proposant des modifications à apporter aux dispositions actuelles de la norme sur les instruments financiers qui porte sur la comptabilité des exercices de tarification. L'Ontario espère que les modifications appuieront le traitement comptable actuellement employé par la province.

Compte tenu de la date de mise en œuvre fixée au 1<sup>er</sup> avril 2022 pour la norme sur les instruments financiers, l'OOF compte poursuivre son étroite collaboration avec Deloitte Inc., un consultant externe dont l'OOF a retenu les services au terme d'un processus d'approvisionnement concurrentiel, en vue de veiller à ce que les

politiques et procédures comptables du Programme du Trésor et les systèmes sous-jacents de l'OOF soient actualisés comme il se doit et prêts à la mise en œuvre de la norme.

## Conseils financiers

L'OOF a activement offert des conseils financiers et de l'aide en matière de mise en œuvre aux ministères, aux organismes de la Couronne et autres organismes publics à propos des politiques et des initiatives financières générales et de celles du secteur de l'électricité.

L'OOF va continuer d'aider la province à déterminer les façons d'offrir des modèles de prestation des services publics plus efficaces et efficaces en procédant à une analyse financière, en prodiguant des conseils et en offrant au besoin un soutien à la mise en œuvre en ce qui a trait aux possibilités d'établir des partenariats avec le secteur privé et d'optimiser le rendement des entreprises publiques et autres éléments d'actif.

### *Projets — activités de consultation*

L'OOF a continué de conseiller la province en ce qui a trait aux placements de capital de risque de la Société ontarienne de financement de la croissance (SOFC) par l'entremise du Fonds ontarien de capital-risque, du nouveau Fonds de capital-risque pour le secteur des sciences de la vie, du Northleaf Venture Catalyst Fund et du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation visant un certain nombre de propositions de soutien aux entreprises.

L'OOF a continué de dispenser des services d'analyse et de consultation relativement à un certain nombre de projets d'Infrastructure Ontario.

L'OOF a continué d'offrir des conseils et des analyses au gouvernement en soutien à la négociation d'un nouveau contrat relatif à un système d'analyse des taxes foncières.

L'OOF a continué à offrir son aide au Groupe de travail sur la création de valeur qui a été établi pour reconnaître et analyser des possibilités innovantes de générer des entrées d'argent récurrentes qui ne sont pas liées aux taxes et impôts.

L'OOF a continué d'offrir des analyses et des conseils au sujet des mesures d'atténuation du prix de l'électricité, dont des mesures de soutien relatives à la pandémie de COVID-19.

## *Projets — autres services financiers*

En vertu du cadre régissant l'offre de financement aux organismes publics, l'OOF offre du financement à long terme aux sociétés d'État, aux conseils scolaires, aux collèges, aux hôpitaux ainsi qu'aux sociétés par actions, aux conseils et aux commissions de la province qui sont visés. L'OOF a consenti en 2020-2021 de nouveaux prêts à long terme totalisant 102,1 millions de dollars à un certain nombre d'organismes publics, y compris des hôpitaux, des collèges et universités, la Commission des parcs du Niagara et des sociétés d'État de l'Ontario. De plus, en réaction aux répercussions et aux initiatives découlant de la pandémie de COVID-19, l'OOF a offert deux facilités de crédit renouvelable à court terme en 2020-2021 : l'une d'une valeur maximale de 900 millions de dollars à la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) et l'autre d'une valeur maximale de 300 millions de dollars à la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG). Au 31 mars 2021, la ligne de crédit de la WSIB avait un solde de 210 millions de dollars, alors que la ligne de crédit d'OLG affichait un solde nul. L'OOF a également offert une facilité de crédit d'une valeur maximale de 2 milliards de dollars à l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) en remplacement d'une facilité offrant accès à un crédit de 400 millions de dollars. L'objectif de la nouvelle facilité de crédit est d'être en mesure de traiter des pressions inattendues créant des besoins de liquidités dans le secteur des caisses populaires de l'Ontario en raison de la pandémie de COVID-19. Au 31 mars 2021, l'ARSF n'avait pas fait appel à sa facilité de crédit.

L'OOF a reçu, au nom de la province, un certain nombre de demandes au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones (PGEA), qui font l'objet d'un examen par le personnel et un tiers fournisseur de services de diligence raisonnable. Ces demandes se situent à différents stades d'achèvement. Au 31 mars 2021, on avait approuvé 10 garanties d'emprunt en vertu du programme, dont une garantie provinciale visant un prêt censé appuyer l'investissement dans le projet de connexion au réseau électrique dans le nord-ouest de Wataynikaneyap Power réalisé par une société en commandite des Premières Nations. Globalement, le capital des prêts garantis s'élève à environ 470 millions de dollars.

L'OOF continue également d'offrir des services d'administration de prêts à la province pour sa facilité de 1,34 milliard de dollars réservée au financement d'une partie de la construction du projet de connexion au réseau électrique Wataynikaneyap Power.

L'OOF a fourni des services à la SFIEO en mettant en œuvre et en surveillant les conventions de prêt entre la SFIEO et OPG pour fournir du financement aux fins générales de l'organisation et pour des projets d'approvisionnement en électricité. L'OOF a fourni des analyses, des conseils et a poursuivi l'application de diverses facilités de crédit de l'OOF et la SFIEO accordées à la SIERE.

L'OOF a contribué à la mise en œuvre continue de l'ONFA, y compris l'examen du budget annuel 2021 d'OPG à l'égard des charges admissibles en vertu de l'ONFA en ce qui a trait à la gestion des déchets nucléaires. L'OOF a réalisé une surveillance des garanties financières d'OPG à l'égard de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour la période allant de 2018 à 2022.

L'OOF a également offert des analyses au ministre des Finances et au gouvernement en soutien aux initiatives et politiques en matière d'électricité, et plus particulièrement aux répercussions possibles sur les plans fiscal, économique et du financement pour la province et la SFIEO.

### *Objectifs relatifs aux conseils financiers pour 2021-2022*

En 2021-2022, l'OOF compte continuer à offrir des conseils financiers et une aide au ministre des Finances, aux ministères, aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics concernant les politiques et les initiatives financières.

Les activités comprendront la prestation de conseils aux ministères et aux organismes sur les politiques et les structures de financement rentables, ainsi que des conseils exhaustifs sur la structuration et la réalisation d'opérations financières et sur la détermination exacte des indices de référence en matière d'optimisation des ressources.

L'OOF compte soutenir, si nécessaire, les activités du Groupe de travail sur la création de valeur en ce qui a trait à reconnaître des occasions de créer de la valeur, à les évaluer et à faire des recommandations à l'échelle du gouvernement en vue de générer de nouveaux revenus non liés aux taxes et impôts pour la province.

L'OOF compte réaliser des analyses et fournira des conseils financiers sur les mesures visant à soutenir les initiatives du gouvernement et à faciliter l'obtention d'emprunts avantageux par les organismes du secteur public.

Des analyses financières et des conseils seront fournis au ministre des Finances en ce qui a trait aux politiques et initiatives du secteur de l'électricité, incluant la mise en œuvre de l'ONFA, la gestion de la dette et d'autres passifs de la SFIEO et les programmes d'atténuation des tarifs d'électricité. Ces analyses financières et ces conseils comprennent les répercussions des initiatives stratégiques connexes sur les finances de la province, y compris celles de la SFIEO, et sur l'économie.

Selon les besoins, l'OOF compte prodiguer des conseils sur les initiatives d'offre et de demande d'électricité, avec notamment un soutien au financement possible d'OPG par la SFIEO.

L'OOF continuera d'offrir des services d'analyse et de prodiguer des conseils au ministre des Finances concernant les demandes présentées au titre du Programme de garanties d'emprunt pour les Autochtones et à propos des garanties d'emprunt en vigueur en vertu de celui-ci.

L'OOF continuera d'offrir des services d'administration de prêts pour un prêt accordé par la province au projet de transmission d'électricité Wataynikaneyap Power.

## Sommaire des résultats financiers

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette et l'investissement des réserves de liquidités de la province et recouvre les coûts de ces services auprès de cette dernière. L'OOF consent des prêts à des organismes de la Couronne et d'autres organismes publics selon les indications de la province. L'OOF fournit également d'autres services financiers aux organismes de la Couronne et à d'autres organismes publics. Ces coûts sont récupérés en vertu du régime de la rémunération des services.

Le solde impayé des prêts aux organismes publics était de 5 386,2 millions de dollars au 31 mars 2021, soit une hausse nette de 19,7 millions de dollars par rapport au montant de 5 366,5 millions de dollars enregistré en mars 2020. Le tableau ci-dessous résume ces changements :

(en milliers de dollars)

| Emprunteur                                                                                  | Le 31 mars 2021 | Le 31 mars 2020 | Changement |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|------------|
| Collèges d'arts appliqués et de technologie                                                 | 345 637         | 331 396         | 14 241     |
| Corporation de la Ville de Windsor                                                          | 0               | 2 237           | (2 237)    |
| Hôpitaux                                                                                    | 111 349         | 101 732         | 9 617      |
| Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité                                 | 0               | 2 754           | (2 754)    |
| Régie des alcools de l'Ontario                                                              | 4 538           | 0               | 4 538      |
| Commission des parcs du Niagara                                                             | 14 468          | 3 484           | 10 984     |
| Société ontarienne de vente du cannabis                                                     | 74 243          | 81 405          | (7 162)    |
| Société des loteries et des jeux de l'Ontario                                               | 62 537          | 32 325          | 30 212     |
| Commission de transport Ontario Northland                                                   | 1 245           | 1 341           | (96)       |
| Musée royal de l'Ontario                                                                    | 23 434          | 23 534          | (100)      |
| Conseils scolaires                                                                          | 4 538 762       | 4 786 301       | (247 539)  |
| Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail | 210 000         | 0               | 210 000    |
| Total                                                                                       | 5 386 213       | 5 366 509       | 19 704     |

L'OOF a continué d'offrir des services de gestion des placements à d'autres organismes publics, le total des fonds ainsi gérés s'élevant à 2 101 millions de dollars (2 054 millions de dollars en 2020).

L'OOF a recouvré auprès des organismes et des parties apparentées 5,4 millions de dollars au titre des coûts de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 (5,3 millions de dollars en 2020). L'excédent des recettes sur les dépenses d'exploitation de l'OOF pour l'année s'élevait à 3,9 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2020) et provenait du maintien de l'écart entre les taux d'intérêt sur les prêts consentis aux organismes publics et des intérêts produits par les réserves de liquidités. Le versement à la province de 30 millions de dollars tirés de l'excédent de l'OOF est comptabilisé comme une dépense de l'exercice actuel, ce qui entraîne un déficit annuel de 26,1 millions de dollars.

Une gestion financière prudente de la part de l'OOF a fait en sorte que les dépenses réelles continuent d'être inférieures au budget, ce qui a donné lieu à un recouvrement des coûts de la province de 1,8 million de dollars par rapport au budget approuvé. Le produit d'intérêts était de 0,7 million de dollars supérieur au budget, ce qui a contribué à une augmentation équivalente de l'excédent annuel des recettes par rapport aux dépenses d'exploitation.

## États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Rapport du vérificateur indépendant

État de la situation financière

État des résultats

État de l'évolution de l'actif financier net

État des flux de trésorerie

Notes afférentes aux états financiers

## États financiers

### Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 18 juin 2021.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et au moins deux fois par an avec les vérificateurs externes et internes pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice, présenté aux pages suivantes, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman  
Directeur général



Ken Kandeepan  
Directeur général des finances et de la gestion des  
risques

# Rapport de l'auditeur indépendant



## **Office of the Auditor General of Ontario Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario**

### *Rapport de l'auditeur indépendant*

À l'Office ontarien de financement

#### **Opinion**

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### **Fondement de l'opinion**

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives

lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)  
Le 18 juin 2021

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### État de la situation financière

Au 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

|                                                             | 2021             | 2020             |
|-------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| <b>ACTIF FINANCIER</b>                                      |                  |                  |
| Espèces                                                     | 9 293 \$         | 35 528 \$        |
| Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c) | 2 664            | 2 544            |
| Montant dû par la province de l'Ontario                     | 1 941            | 2 698            |
|                                                             | <u>13 898</u>    | <u>40 770</u>    |
| <b>PASSIF</b>                                               |                  |                  |
| Comptes créditeurs et frais à payer                         | 1 941            | 2 698            |
| Somme payable à la province de l'Ontario                    | 1 493            | 1 525            |
| Produit comptabilisé d'avance (note 3)                      | 1 313            | 1 419            |
|                                                             | <u>4 747</u>     | <u>5 642</u>     |
| <b>Actif financier net</b>                                  | <b>9 151</b>     | <b>35 128</b>    |
| <b>ACTIF NON FINANCIER</b>                                  |                  |                  |
| Immobilisations corporelles (note 2)                        | 928              | 884              |
| Charges payées d'avance                                     | 385              | 535              |
|                                                             | <u>1 313</u>     | <u>1 419</u>     |
| <b>Excédent accumulé</b>                                    | <b>10 464 \$</b> | <b>36 547 \$</b> |

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Greg Orensak  
Président



Gadi Mayman  
Directeur général

# OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

## État des résultats

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

(en milliers de dollars)

|                                                                                      | 2021<br>Budget | 2021<br>Chiffres<br>actuels | 2020<br>Chiffres<br>actuels |
|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| <b>RECETTES</b>                                                                      |                |                             |                             |
| Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)                   | 22 020 \$      | 20 275 \$                   | 20 260 \$                   |
| Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)           | 5 191          | 5 407                       | 5 257                       |
| Amortissement des apports de capital reportés (note 3)                               | 645            | 572                         | 611                         |
| Produit d'intérêts (note 5)                                                          | 3 263          | 3 917                       | 4 179                       |
|                                                                                      | 31 119         | 30 171                      | 30 307                      |
| <b>CHARGES</b>                                                                       |                |                             |                             |
| Traitements, salaires et avantages sociaux                                           | 23 369         | 22 493                      | 22 233                      |
| Frais administratifs et généraux                                                     | 3 842          | 3 189                       | 3 284                       |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)                               | 645            | 572                         | 611                         |
|                                                                                      | 27 856         | 26 254                      | 26 128                      |
| <b>Excédent des recettes par rapport aux dépenses d'exploitation</b>                 | 3 263          | 3 917                       | 4 179                       |
| <b>Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent (Note 7)</b> | -              | (30 000)                    | -                           |
| <b>Excédent (déficit) annuel</b>                                                     | 3 263          | (26 083)                    | 4 179                       |
| <b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>                                      | 36 547         | 36 547                      | 32 368                      |
| <b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>                                      | 39 810 \$      | 10 464 \$                   | 36 547 \$                   |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

**OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT**  
**État de l'évolution de l'actif financier net**

**Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021**

| <i>(en milliers de dollars)</i>                        | <b>2021<br/>Budget</b> | <b>2021<br/>Chiffres<br/>actuels</b> | <b>2020<br/>Chiffres<br/>actuels</b> |
|--------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| <b>Excédent (déficit) annuel</b>                       | 3 263 \$               | (26 083) \$                          | 4 179 \$                             |
| Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)     | (795)                  | (616)                                | (627)                                |
| Amortissement des immobilisations corporelles (note 3) | 645                    | 572                                  | 611                                  |
| Charges payées d'avance                                | 0                      | 150                                  | (121)                                |
| <b>Fluctuation de l'actif financier net</b>            | 3 113                  | (25 977)                             | 4 042                                |
| <b>Actif financier net au début de l'exercice</b>      | 35 128                 | 35 128                               | 31 086                               |
| <b>Actif financier net à la fin de l'exercice</b>      | 38 241 \$              | 9 151 \$                             | 35 128 \$                            |

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

**OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT****État des flux de trésorerie****Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021***(en milliers de dollars)*

|                                                                                            | <b>2021</b>     | <b>2020</b>      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|------------------|
| <b>Opérations d'exploitation</b>                                                           |                 |                  |
| Excédent (déficit) annuel                                                                  | (26 083) \$     | 4 179 \$         |
| Moins : Articles sans incidence sur les liquidités                                         |                 |                  |
| Amortissement des immobilisations corporelles                                              | 572             | 611              |
| Diminution/(augmentation) des charges payées d'avance                                      | 150             | (121)            |
| (Diminution)/augmentation du produit comptabilisé d'avance                                 | (106)           | 137              |
| Changements en fonds de roulement non monétaires :                                         |                 |                  |
| (Augmentation)/diminution du montant dû par les organismes et les apparentés               | (120)           | 197              |
| Diminution du montant dû par la province                                                   | 757             | 118              |
| Diminution des comptes créditeurs                                                          | (757)           | (118)            |
| (Diminution)/augmentation de la somme due à la province au titre du recouvrement des coûts | (32)            | 90               |
| <b>Encaisse générée par les opérations d'exploitation</b>                                  | <b>(25 619)</b> | <b>5 093</b>     |
| <b>Opérations sur capitaux propres</b>                                                     |                 |                  |
| Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles                            | (616)           | (627)            |
| <b>Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres</b>                              | <b>(616)</b>    | <b>(627)</b>     |
| <b>Changement net en liquidités</b>                                                        | <b>(26 235)</b> | <b>4 466</b>     |
| <b>Encaisse au début de l'exercice</b>                                                     | <b>35 528</b>   | <b>31 062</b>    |
| <b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>                                                     | <b>9 293 \$</b> | <b>35 528 \$</b> |

*Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.*

## OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

### Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021

#### CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province);
- gérer la dette de la province;
- gérer les principales relations financières de la province avec les investisseurs, les institutions financières, les agences de notation et les organismes publics;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province;
- investir au nom de certains organismes publics;
- en collaboration avec Ontario Power Generation Inc., gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement);
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

## 1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

**a) Méthode de comptabilité :** Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

**b) Immobilisations corporelles :** Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

|                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| Meubles et matériel     | 5 ans                  |
| Matériel informatique   | 3 ans                  |
| Améliorations locatives | Conditions de location |

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

**c) Incertitude relative à la mesure :** la préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

**d) Comptes créditeurs et frais à payer :** les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

**e) Produits et charges :** l'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

**f) Instruments financiers** : les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Les comptes débiteurs, le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, la Somme payable à la province de l'Ontario et le Produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

**g) Opérations entre apparentés** : les opérations entre apparentés sont mesurées par la valeur d'échange, c'est-à-dire la valeur que représentent les ententes entre les parties.

## 2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

|                                                 | Exercice clos le 31 mars 2021    |                                    |                                |               |
|-------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------|
|                                                 | <b>Matériel<br/>informatique</b> | <b>Améliorations<br/>locatives</b> | <b>Meubles et<br/>matériel</b> | <b>Total</b>  |
| <i>(en milliers de dollars)</i>                 |                                  |                                    |                                |               |
| <b>Coût</b>                                     |                                  |                                    |                                |               |
| Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2020 | 14 601 \$                        | 1 905 \$                           | 1 213 \$                       | 17 719 \$     |
| Acquisitions                                    | 616                              | —                                  | —                              | 616           |
| Cessions                                        | —                                | —                                  | —                              | —             |
| Solde de clôture au 31 mars 2021                | 15 217                           | 1 905                              | 1 213                          | 18 335        |
| <b>Amortissement cumulé</b>                     |                                  |                                    |                                |               |
| Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2020 | 13 807                           | 1 872                              | 1 156                          | 16 835        |
| Amortissement                                   | 531                              | 14                                 | 27                             | 572           |
| Cessions                                        | —                                | —                                  | —                              | —             |
| Solde de clôture au 31 mars 2021                | 14 338                           | 1 886                              | 1 183                          | 17 407        |
| <b>Valeur comptable nette au 31 mars 2021</b>   | <b>879 \$</b>                    | <b>19 \$</b>                       | <b>30 \$</b>                   | <b>928 \$</b> |

Exercice terminé le 31 mars 2020

|                                                 | <b>Matériel<br/>informatique</b> | <b>Améliorations<br/>locatives</b> | <b>Meubles et<br/>matériel</b> | <b>Total</b>  |
|-------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|---------------|
| <i>(en milliers de dollars)</i>                 |                                  |                                    |                                |               |
| <b>Coût</b>                                     |                                  |                                    |                                |               |
| Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2019 | 13 974 \$                        | 1 905 \$                           | 1 213 \$                       | 17 092 \$     |
| Acquisitions                                    | 627                              | —                                  | —                              | 627           |
| Cessions                                        | —                                | —                                  | —                              | —             |
| Solde de clôture au 31 mars 2020                | 14 601                           | 1 905                              | 1 213                          | 17 719        |
| <b>Amortissement cumulé</b>                     |                                  |                                    |                                |               |
| Solde d'ouverture au 1 <sup>er</sup> avril 2019 | 13 240                           | 1 857                              | 1 127                          | 16 224        |
| Amortissement                                   | 567                              | 15                                 | 29                             | 611           |
| Cessions                                        | —                                | —                                  | —                              | —             |
| Solde de clôture au 31 mars 2020                | 13 807                           | 1 872                              | 1 156                          | 16 835        |
| <b>Valeur comptable nette au 31 mars 2020</b>   | <b>794 \$</b>                    | <b>33 \$</b>                       | <b>57 \$</b>                   | <b>884 \$</b> |

### 3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

*(en milliers de dollars)*

|                                       | Exercice clos le 31 mars 2021     |                             |                 |
|---------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|-----------------|
|                                       | <b>Immobilisations<br/>Actifs</b> | <b>Charges<br/>Dépenses</b> | <b>Total</b>    |
| <b>Solde au début de l'exercice</b>   | 884 \$                            | 535 \$                      | 1 419 \$        |
| <b>Acquisitions</b>                   | 616                               | 413                         | 1 029           |
| <b>Amortissement</b>                  | (572)                             | —                           | (572)           |
| <b>Charges de l'exercice en cours</b> | —                                 | (563)                       | (563)           |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>   | <b>928 \$</b>                     | <b>385 \$</b>               | <b>1 313 \$</b> |

(en milliers de dollars)

Exercice clos le 31 mars 2020

|                                           | <b>Immobilisations<br/>Actifs</b> | <b>Charges<br/>Dépenses</b> | <b>Total</b> |
|-------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------|--------------|
| <b>Solde au début de<br/>l'exercice</b>   | 868 \$                            | 414 \$                      | 1 282 \$     |
| <b>Acquisitions</b>                       | 627                               | 690                         | 1 317        |
| <b>Amortissement</b>                      | (611)                             | —                           | (611)        |
| <b>Charges de l'exercice en<br/>cours</b> | —                                 | (569)                       | (569)        |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>       | 884 \$                            | 535 \$                      | 1 419 \$     |

L'amortissement de 572 000 \$ (611 000 \$ en 2020) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 563 000 \$ (569 000 \$ en 2020) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

#### 4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 414,9 milliards de dollars au 31 mars 2021 (résultat réel de 2020 : 382,7 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans le *Budget annuel 2021*. L'OOF gère également des placements à la hauteur de 82,7 milliards de dollars au 31 mars 2021 (68,1 milliards de dollars en 2020), dont 26,0 milliards de dollars (21,8 milliards de dollars en 2020) en gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)*. La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu l'ONFA en mars 2002 en vue de mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'ONFA est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2021 se chiffrait à 20,3 millions de dollars (20,3 millions de dollars en 2020).

#### 5. TRANSACTIONS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province et en vue de faire progresser des initiatives provinciales désignées, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Ces prêts figurent dans les états financiers consolidés de la province et non dans les états financiers de l'OOF.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 21,9 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055. L'OOF remet à la province les remboursements du principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence. L'ajout des résultats de l'écart par rapport au taux d'intérêt commercial de référence génère un taux d'intérêt qui témoigne du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 2021, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 3,7 millions de dollars ont été comptabilisés (3,5 millions de dollars en 2020), dont 1,2 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (1,0 million de dollars en 2020). Les revenus d'intérêt de l'OOF totalisent 3,9 millions de dollars pour l'exercice, ce qui comprend 0,2 million de dollars d'intérêts associés au compte bancaire (0,7 million de dollars en 2020).

### **Prêts accordés à des organismes publics par la province :**

Au 31 mars 2021, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Durant l'exercice, les intérêts associés à ces prêts ont totalisé 223,8 millions de dollars (235,0 millions de dollars en 2020), et de ce montant, 220,0 millions de dollars (231,5 millions de dollars en 2020) ont été transférés à la province après que l'OOF ait conservé 3,7 millions de dollars correspondant à son écart de taux d'intérêt (3,5 millions de dollars en 2020).

Il s'agit là d'opérations entre apparentés, à l'exception de la Corporation de la Ville de Windsor.

*(en milliers de dollars)*

|                                                                                                  | <b>Le 31 mars 2021</b> | <b>Le 31 mars 2020</b> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|
| i) Collèges d'arts appliqués et de technologie                                                   | 345 637 \$             | 331 396 \$             |
| ii) Corporation de la Ville de Windsor                                                           | -                      | 2 237                  |
| iii) Hôpitaux                                                                                    | 111 349                | 101 732                |
| iv) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité                                  | -                      | 2 754                  |
| v) Régie des alcools de l'Ontario                                                                | 4 538                  | -                      |
| vi) Commission des parcs du Niagara                                                              | 14 468                 | 3 484                  |
| vii) Société ontarienne de vente du cannabis                                                     | 74 243                 | 81 405                 |
| viii) Société des loteries et des jeux de l'Ontario                                              | 62 537                 | 32 325                 |
| ix) Commission de transport Ontario Northland                                                    | 1 245                  | 1 341                  |
| x) Musée royal de l'Ontario                                                                      | 23 434                 | 23 534                 |
| xi) Conseils scolaires                                                                           | 4 538 762              | 4 786 301              |
| xii) Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail | 210 000                | -                      |
| <b>Total</b>                                                                                     | <b>5 386 213 \$</b>    | <b>5 366 509 \$</b>    |

i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 345,6 millions de dollars (331,4 millions de dollars en 2020) pour financer différents projets de campus, notamment l'agrandissement de campus, la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 0,39 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2021 et 2049.

ii) La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Le prêt sur 20 ans établi à un taux d'intérêt de 6,41 pour cent est arrivé à échéance le 3 mars 2021 et a été remboursé par la Ville.

iii) Hôpitaux

Unity Health Toronto (créée en 2017 par la fusion de Providence Healthcare, du Centre de soins de santé St-Joseph et de l'Hôpital St. Michael) est une organisation caritative constituée en personne morale en vertu de la *Loi sur les personnes morales (Ontario)* à laquelle on a accordé un prêt de 100,0 millions de dollars. Ce prêt visait à offrir un financement à long terme pour une portion de l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif de l'ancien régime de retraite à employeur unique de l'Hôpital St. Michael (le RREUHSM) et la valeur actuarielle nécessaire pour fusionner le RREUHSM et le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP). Au 31 mars 2021, le solde s'élève à 96,8 millions de dollars (99,0 millions de dollars en 2020). Ce prêt, qui porte intérêt au taux de 2,99 pour cent, arrive à échéance en 2049.

Arnprior Regional Health (ARH) s'est vu octroyer une facilité de prêt de 25,8 millions de dollars aux fins du financement d'un projet de réaménagement en centre de soins de longue durée. Au 31 mars 2021, l'ARH avait retiré 14,6 millions de dollars (2,8 millions de dollars en 2020) de cette facilité, à un taux d'intérêt variant entre 0,14 et 1,81 pour cent.

iv) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), société dont l'existence se poursuit en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, s'est vu offrir une facilité de crédit de 475 millions de dollars en vertu d'une convention de facilité de crédit renouvelable modifiée conclue le 6 novembre 2017 dont l'objectif principal est le financement du compte de variation de la grille tarifaire réglementée avant qu'une modification ne soit apportée. Le 20 décembre 2019, la convention a été modifiée afin de faire passer le montant maximal de la facilité de crédit de 475 millions de dollars à 1100 millions de dollars. Cette facilité de crédit a été prolongée jusqu'au 30 juin 2023. Durant l'exercice, la SIERE a retiré des fonds en vertu de cette facilité pour le programme du compte de variation de la grille tarifaire réglementée et pour répondre à des besoins généraux en liquidités, et a remboursé le solde dans son intégralité. Au 31 mars 2021, la SIERE n'avait pas retiré de fonds en vertu de cette facilité (2,8 millions de dollars en 2020).

v) La Régie des alcools de l'Ontario, un organisme provincial de la Couronne qui est exploité en vertu de la *Loi sur les alcools*, s'est vu offrir une facilité de prêt de 51,2 millions de dollars aux fins du financement des coûts d'immobilisation associés au déménagement du siège social. Au 31 mars 2021, la LCBO avait retiré 4,5 millions de dollars de cette facilité (rien en 2020) à un taux d'intérêt de entre 0,76 pour cent et 0,89 pour cent.

vi) La Commission des parcs du Niagara (CPN), un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi sur les parcs du Niagara*, a emprunté 3,1 millions de dollars (3,5 millions de dollars en 2020) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027. De plus, on a offert le 14 août 2020 une facilité de prêt pour construction de 25,0 millions de dollars en vue du réaménagement en attraction touristique de la centrale électrique Niagara Parks. Au 31 mars 2021, la CPN avait retiré 11,4 millions de dollars (aucun montant en 2020) de cette facilité à un taux d'intérêt variant entre 0,88 et 0,96 pour cent.

vii) La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2017 sur la société ontarienne de vente du cannabis*, a obtenu une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour financer ses coûts de démarrage et d'exploitation. Au 31 mars 2021, la SOVC avait retiré 74,2 millions de dollars (81,4 millions de dollars en 2020) de cette facilité à un taux d'intérêt de 2,79 pour cent.

viii) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne créé en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, s'est vu offrir des prêts d'une valeur totale de 62,5 millions de dollars (32,3 millions de dollars en 2020) pour financer divers projets. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 0,64 et 2,65 pour cent, arrivent à échéance entre avril 2021 et septembre 2022. De plus, en vertu d'un accord entre l'OOF et OLG conclu le 6 mai 2020, OLG s'est vu offrir une facilité de crédit d'une valeur maximale de 300 millions de dollars aux fins de ses fonds de roulement et d'exploitation. Au 31 mars 2021, OLG n'avait pas fait appel à sa facilité de crédit.

ix) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne exploité aux termes de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 1,2 million de dollars (1,3 million de dollars en 2020) de la CTON arrive à échéance en janvier 2031 et porte intérêt à un taux de 4,90 pour cent. La CTON s'est également vu octroyer une facilité de crédit renouvelable d'une valeur maximale de 5 millions de dollars qui est arrivée à échéance le 30 octobre 2020.

x) Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne dont l'existence se poursuit aux termes de la *Loi sur le Musée royal de l'Ontario*, a emprunté 23,4 millions de dollars (23,5 millions de dollars en 2020) à un taux variable qui se chiffre actuellement à 2,2 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

xi) Depuis 2006, on accorde des prêts à des conseils scolaires en vertu de divers programmes. Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021, les conseils scolaires ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 4 538,8 millions de dollars (4 786,3 millions de dollars en 2020). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,43 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2021 et 2042. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017, le nouveau modèle de financement du ministère de l'Éducation a intégralement éliminé le besoin que l'OOF octroie des prêts. Les conseils scolaires vont toutefois continuer à verser des paiements de principal et d'intérêts jusqu'à ce que tous les prêts en cours aient été remboursés.

xii) La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB), qui est régie par la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, s'est vu offrir une facilité de crédit d'une valeur maximale de 900,0 millions de dollars pour son initiative de report des paiements des employeurs pour une durée de 6 mois qui s'inscrit dans le cadre du plan d'action contre la COVID-19 du gouvernement de l'Ontario. Au 31 mars 2021, la WSIB avait retiré 210,0 millions (rien en 2020) de dollars de cette facilité, à un taux d'intérêt variant entre 0,14 et 0,19 pour cent.

## 6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

|                                                                |                                                                      |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario | Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants |
| Société ontarienne de financement de la croissance             | Infrastructure Ontario                                               |
| Autorité ontarienne de réglementation des services financiers  | Fondation Trillium de l'Ontario                                      |

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,1 milliards de dollars au 31 mars 2021 (2,1 milliards de dollars en 2020).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

### **Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)**

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 16,6 milliards de dollars au 31 mars 2021 (17,9 milliards de dollars en 2020).

### **Infrastructure Ontario**

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette qui s'établissait à environ 6,6 milliards de dollars au 31 mars 2021 (6,5 milliards de dollars en 2020), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tierces parties.

### **Metrolinx**

L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

**Wataynikaneyap Power LP (Watay)**

L'OOF fournit des services d'agent administratif pour le prêt accordé par le ministère de l'Énergie, du Développement du Nord et des Mines (MEDNM) à Watay moyennant des frais d'administration de 10 points de base qui s'ajoutent au taux d'intérêt de chacun des prêts. L'ensemble des frais est versé à l'OOF par Watay lors d'un paiement d'intérêt prévu au MEDNM.

- c. Le total des coûts recouvrés et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2021, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

|                                  | Le 31 mars 2021 | Le 31 mars 2020 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Coûts recouvrés :</b>         |                 |                 |
| SFIEO                            | 4 039 \$        | 3 972 \$        |
| Infrastructure Ontario           | 576             | 695             |
| Metrolinx                        | 24              | 22              |
| Watay                            | 182             | 27              |
| Gestion des placements           | 586             | 541             |
| <b>Total</b>                     | <b>5 407 \$</b> | <b>5 257 \$</b> |
| <b>Encours :</b>                 |                 |                 |
| SFIEO                            | 1 153 \$        | 1 130 \$        |
| Infrastructure Ontario           | 154             | 176             |
| Autre                            | 35              | 88              |
| Gestion des placements           | 155             | 146             |
| Écart de taux d'intérêt (note 5) | 1 167           | 1 004           |
| <b>Total</b>                     | <b>2 664 \$</b> | <b>2 544 \$</b> |

## 7. VERSEMENT DE FONDS À LA PROVINCE DE L'ONTARIO À PARTIR DE L'EXCÉDENT

En vertu de l'alinéa 16.4(1) de la *Loi sur l'administration financière*, une société d'État peut verser au Trésor des fonds dont elle n'a pas besoin pour répondre à ses besoins actuels. En septembre 2020, le conseil d'administration de l'OOF a approuvé un paiement de 30,0 millions de dollars à la province de l'Ontario. Le paiement a été versé en novembre 2020.

## 8. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments

financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la Note 5 aux états financiers.

### ***Risque de crédit***

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Le risque est minimal, car tous les comptes débiteurs sont associés à la province et à des apparentés, comme Infrastructure Ontario ou la SFIEO.

### ***Risque d'illiquidité***

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

### ***Risque lié au marché***

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix sur les marchés ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. L'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

## **9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS**

### ***a) Prestations de retraite***

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires, un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

### ***b) Obligation au titre des prestations définies des employés***

Lors de la retraite des employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), des employés exemptés, des employés exemptés par la direction et des autres cadres après le 1<sup>er</sup> janvier 2016, ces personnes ont droit à une indemnité de départ à la retraite prévue par la loi. Les indemnités versées à ces personnes seront fondées sur leur salaire au 31 décembre 2015. L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et aux employés exemptés prenant leur retraite après le 1<sup>er</sup> janvier 2016 sera calculée en fonction du salaire en vigueur au 31 décembre 2016.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives, ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Au 31 mars 2021, le coût de ces indemnités de départ, octroyées en vertu de la législation aux employés membres de l'AEEGAPCO et du SEFPO, aux employés exemptés, aux employés exemptés par la direction et aux cadres, s'élevait à 3 357 000 \$ (3 486 000 \$ en 2020). De plus, la valeur des droits à congé payé inutilisés de l'ensemble des employés s'élevait à 1 361 000 \$ au 31 mars 2021 (1 178 000 \$ en 2020).

Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers. L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2021. Une estimation à la juste valeur fondée sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement versées n'a pas été produite, puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé. En décembre 2018, la province a élargi et prolongé un programme de départs volontaires avant terme qui offrait une indemnité de départ à la retraite accrue aux employés admissibles. Les coûts additionnels associés aux indemnités de départ ainsi que les droits aux congés annuels et les autres avantages du programme ont été comptabilisés en 2018-2019 et versés durant l'exercice 2020-2021 (il restait 493 383 \$ à rembourser en 2020).

## 10. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

### Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un contrat de location-exploitation a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022, et les paiements minimaux à effectuer en vertu du contrat sont les suivants :

*(en milliers de dollars)*

|              | Le 31 mars 2021 |
|--------------|-----------------|
| 2022         | 1 029           |
| 2023         | 257             |
| <b>Total</b> | <b>1 286 \$</b> |

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, qui s'élève à 1 025 162 \$ (1 104 395 \$ en 2020).

### Facilités de crédit engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

L'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers, une société d'État de la province créée en vertu de la *Loi de 2016 sur l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers*, s'est vu accorder une facilité de crédit non renouvelable de 2,0 milliards de dollars le 18 décembre 2020 aux fins de la gestion du risque d'un événement important touchant les liquidités et du risque associé à la faillite d'au moins une caisse populaire régie par l'ARSF, dans l'optique où ces sociétés auraient besoin d'un soutien financier supérieur à ce qu'elles peuvent obtenir du Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD). Au 31 mars 2021, on évaluait le FRAD à environ 366,0 millions de dollars (329,4 millions de dollars en 2020) et l'ARSF n'avait pas retiré de fonds de la facilité de crédit (rien en 2020).

En vertu d'un accord de résiliation, un accord conclu par l'OOF et l'ARSF le 18 décembre 2020 qui transférait à l'ARSF la facilité de crédit de 400,0 millions de dollars octroyée à la Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD), société dont l'ARSF a assumé les fonctions réglementaires le 8 juin 2019, a été résilié.

Infrastructure Ontario, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 100 millions de dollars arrivant à échéance le 27 mars 2023. Au 31 mars 2021, Infrastructure Ontario n'avait pas retiré de fonds de cette facilité de crédit (rien en 2020).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués en vertu de la note 5 — Transactions avec des organismes publics.

### **Éventualités :**

Au 31 mars 2021, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

## **11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS**

La province de l'Ontario, en raison du contrôle qu'elle exerce sur l'OOF, est un apparenté. Le MSGSC offre des services liés au traitement de la paie et des avantages sociaux. Infrastructure Ontario négocie également des renouvellements de baux pour le compte de l'OOF et recouvre ses coûts auprès de l'organisme.

Il existe également des opérations entre apparentés ayant trait à ce qui suit :

- Services de gestion de la dette et des placements de la province décrits à la Note 4
- Transactions avec des organismes publics décrites à la Note 5
- Services de gestion de la dette et des placements pour des organismes apparentés décrits à la Note 6
- Versement de fonds à la province de l'Ontario à partir de l'excédent décrit à la Note 7

## Régie de l'organisme

Régie de l'organisme

Exigences relatives à la production de rapports financiers

Conseil d'administration

Politiques et méthodes de gestion des risques

## Régie de l'organisme

### *Aperçu*

L'OOF est un mandataire de la Couronne défini en tant société de la Couronne provinciale régie par conseil d'administration conformément à la directive du Conseil de gestion du gouvernement.

Les mécanismes de régie de l'OOF comprennent des processus permettant d'assurer la supervision et la gestion efficaces des activités de l'OOF par les cadres supérieurs, le conseil d'administration soutenu par ses comités et le ministre des Finances. Ils identifient les personnes et les groupes qui sont responsables des activités de l'organisme et précisent leur rôle.

### *Reddition de comptes et responsabilités*

Le cadre de responsabilité de l'OOF découle de la loi qui le régit, soit la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). Le ministre des Finances est responsable de l'administration de la Loi relativement à l'OOF. L'OOF est régi conformément au cadre constitué de la Loi, des politiques et des directives du Conseil de gestion du gouvernement.

Chaque année, le ministre des Finances doit déposer le rapport annuel de l'OOF à l'Assemblée législative. Le ministre examine et approuve en outre le plan d'activités annuel de l'OOF. Le ministre maintient également des communications avec l'OOF, par l'entremise du président, en ce qui a trait aux politiques gouvernementales et aux enjeux concernant l'OOF.

Le président est responsable devant le ministre des Finances de l'exécution par l'OOF de son mandat. La Loi prévoit que le sous-ministre des Finances est également le président du conseil d'administration de l'OOF. Le président est chargé de fournir des conseils et de l'information au ministre sur les activités et les affaires de l'OOF. En outre, le président assure la direction du conseil d'administration de l'OOF. À titre de sous-ministre des Finances, le président s'assure que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire à la surveillance de l'OOF et veille à ce que l'organisme gère ses risques de manière appropriée.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil et sont responsables devant le ministre, par l'entremise du président. Le conseil d'administration supervise la gestion des activités et des affaires de l'OOF et veille à ce que le mandat de l'OOF soit réalisé. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit les rapports réguliers du directeur général et d'autres employés de l'OOF concernant les activités de l'organisme et le respect des lois et des politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont énoncées dans un code de déontologie approuvé par le conseil.

Le conseil d'administration a également trois comités qui l'aident à superviser la gestion de l'OOF. Le Comité de vérification et de gestion des risques étudie et recommande l'approbation par le conseil d'administration du plan annuel de vérification interne et reçoit les rapports du vérificateur interne désigné de l'OOF en ce qui concerne les contrôles internes. Il examine également les politiques financières et les états financiers, puis les recommande au conseil d'administration. De plus, le Comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de l'OOF relatives aux risques et à leur atténuation. Le Comité des ressources humaines et de régie aide le conseil d'administration à veiller à l'existence de politiques et de procédures appropriées relativement à la rémunération du personnel dans les secteurs essentiels à la régie de

l'organisme. Le comité d'investissement ONFA de l'OOF supervise les activités de l'organisme en ce qui a trait aux investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement) établi en vertu de l'ONFA.

Le directeur général travaille sous la direction du président et du conseil d'administration et rend compte du rendement de l'organisme au conseil. Le directeur général est responsable de la gestion des activités quotidiennes et continues de l'OOF, notamment la supervision du personnel, conformément aux politiques gouvernementales.

Le personnel de l'OOF est nommé conformément à la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

## **Exigences relatives à la production de rapports financiers**

L'OOF prépare des états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers sont examinés par le Comité de vérification et de gestion des risques, qui en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par la vérificatrice générale, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'ils présentent fidèlement les résultats financiers conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Les états financiers vérifiés sont déposés devant l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et font partie de la section des États financiers des entreprises publiques et des organismes du gouvernement des Comptes publics de la province. Des états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au Comité de vérification et de gestion des risques et au conseil d'administration.

### ***Contrôles internes***

La direction est responsable de l'établissement et du maintien de contrôles internes conçus pour assurer dans une mesure raisonnable la fiabilité des rapports financiers, la protection de l'actif de l'OOF et la gestion de son passif.

Pour s'acquitter de sa responsabilité concernant la fiabilité et le caractère opportun de l'information financière, l'OOF emploie un système complet de contrôles internes, y compris ceux de nature organisationnelle et procédurale. Le système de contrôles internes comprend :

- la planification exhaustive des activités;
- la communication par écrit des politiques et méthodes régissant la conduite et la gestion du risque;
- la séparation des tâches;
- la mise à jour et la conservation de dossiers détaillés;
- la délégation responsable des pouvoirs et la responsabilité personnelle;
- le choix attentif du personnel et sa formation;
- la mise à jour régulière des conventions comptables, des politiques et des procédures de gestion des risques.

Dans le cadre de son plan d'activités annuel, l'OOF effectue une évaluation des risques à l'échelle de l'Office et élabore des stratégies d'atténuation pertinentes.

EY, vérificateur interne désigné de l'OOF, élabore un plan annuel de vérification interne en se fondant sur un examen de l'évaluation du risque de l'OOF et sur l'avis du Comité de vérification et de gestion des risques et de la direction. Le plan de vérification interne est approuvé par le conseil d'administration à la

recommandation du Comité de vérification et de gestion des risques. EY rend compte au Comité de vérification et de gestion des risques des résultats de ses travaux de vérification à l'Office. L'OOF a veillé à ce que les examens liés à la vérification interne de l'organisme demeurent conformes à ce qui avait lieu avant la transition de la Division de la vérification interne de l'Ontario à EY en 2020-2021.

## **Conseil d'administration**

Au 31 mars 2021, les membres du conseil d'administration et des comités indiqués du conseil d'administration de l'OOF étaient les suivants : Les changements survenus au cours de l'exercice quant à la composition du conseil sont également indiqués.

### **Greg Orencsak**

**Président du conseil d'administration de l'OOF et sous-ministre des Finances**

**Date de la nomination initiale :** juin 2018

Greg Orencsak a été désigné sous-ministre des Finances en juin 2018.

M. Orencsak fait partie de la fonction publique de l'Ontario depuis 1999, quand il a réalisé un stage au ministère des Finances à titre d'économiste. Après ce stage, il a occupé des postes toujours plus importants au sein de la fonction publique. En novembre 2010, il est devenu sous-ministre adjoint du Bureau du budget et du Conseil du Trésor du ministère des Finances et responsable de la coordination de la préparation du budget annuel de l'Ontario.

On l'a désigné sous-ministre des Services gouvernementaux en avril 2014 et, plus tard au cours de la même année, sous-ministre du Secrétariat du Conseil du Trésor. Durant cette période, il a aussi agi à titre de président de la Commission de la fonction publique, assumant la responsabilité de gérer efficacement les ressources humaines de la fonction publique de l'Ontario. En 2017, il est devenu sous-ministre de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle.

M. Orencsak a travaillé dans le secteur privé en tant qu'associé à la division canadienne de services-conseils d'Ernst & Young où il occupait le poste de directeur national pour les politiques publiques et l'innovation fiscale.

### **Constance L. Sugiyama, CM**

**Vice-président, conseil d'administration de l'OOF**

**Comité :** membre, Comité de vérification et de gestion des risques  
membre, Comité des ressources humaines et de régie

**Date de la nomination initiale :** novembre 2014

**Fin du mandat en cours :** décembre 2023

Constance L. Sugiyama, CM, J.D., LLD, est administratrice de sociétés et conseillère en stratégie. Avant de prendre sa retraite, elle était vice-présidente du conseil d'administration d'un cabinet juridique national et une avocate de premier plan en droit des sociétés et en ce qui a trait aux marchés financiers et aux regroupements d'entreprises. Elle a été présidente du conseil d'administration de l'Hospital for Sick Children. Mme Sugiyama siège sur divers conseils d'administration et parmi les services qu'elle a rendus à la

communauté, nous pouvons mentionner, entre autres, son rôle de conseillère pour le Japanese Canadian Cultural Centre, Women in Capital Markets, et le 30% Club Canada. Mme Sugiyama siège au conseil d'administration de l'OOF depuis 2014, et elle en est la vice-présidente depuis 2016.

On a désigné Mme Sugiyama membre de l'Ordre du Canada en 2014. Elle a obtenu un baccalauréat et un diplôme de juris doctor de l'Université de Toronto et elle a reçu un LLD honoris causa de l'Université Western Ontario en 2015.

## **Gadi Mayman**

### **Directeur général de l'OOF**

**Date de la nomination initiale :** août 2000

**Fin du mandat en cours :** juillet 2023

En tant que directeur général de l'OOF, Gadi Mayman est responsable des activités sur les marchés financiers de la province, dont la gestion des emprunts et de la dette, les projets financiers des ministères et des producteurs d'électricité et les relations de la province avec les banques et les investisseurs. Il est également directeur général et vice-président de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario.

Avant de se joindre à l'OOF, M. Mayman a travaillé à Exportations et développement Canada à Ottawa et à la Division internationale de la Banque TD. Il a obtenu un baccalauréat ès sciences appliquées en génie industriel de l'Université de Toronto en 1981 et une MBA de la Ivey Business School de l'Université Western Ontario en 1988.

M. Mayman siège au conseil d'administration d'Infrastructure Ontario, d'Investissements Ontario et de la Société ontarienne de financement de la croissance. Il copréside le Joint Nuclear Funds Investment Committee, un comité mixte de l'OOF et d'OPG.

## **Yim Chan**

**Comité :** membre, Comité de vérification et de gestion des risques

**Date de la nomination initiale :** janvier 2018

**Fin du mandat en cours :** mars 2024

Yim Chan a occupé des postes de DSI et de responsable de la protection de la vie privée. Aujourd'hui à la retraite, sa carrière s'est étirée sur 35 ans avec IBM dans divers rôles de haute direction avec IBM du Canada, d'Asie-Pacifique et IBM Corporation.

Mme Chan possède une vaste expérience dans le secteur des TI. Elle a occupé des postes techniques, de cadre et en protection des renseignements personnels, où elle a contribué à piloter l'innovation et la transformation organisationnelles. Visionnaire, elle a dirigé des projets de pointe et l'implantation de technologies novatrices à valeur ajoutée, et a fait preuve de leadership en matière de TI et de protection des renseignements personnels. Entre autres compétences, elle possède de l'expertise sur la résolution des problèmes de TI et les solutions en matière de protection des renseignements personnels et de sécurité faisant appel aux dernières technologies et méthodologies.

Mme Chan a été coauteure de documents sur la protection des renseignements personnels et, pendant de longues années, a été membre du conseil de l'Association internationale des professionnels de la protection

de la vie privée, qui gère les programmes mondiaux d'accréditation dans ce domaine. Elle était agréée CIPP/C et CIPM. Elle possède 2 brevets.

Mme Chan est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo et d'une maîtrise de la George Washington University.

## **Rani Dhaliwal**

**Date de la nomination initiale :** janvier 2021

**Fin du mandat en cours :** janvier 2024

Rani K. Dhaliwal est la première vice-présidente, Transformation et partenariats stratégiques au Humber College où elle contribue à la progression de l'établissement vers ses priorités stratégiques. Mme Dhaliwal supervise les partenariats stratégiques uniques du Humber College noués dans divers secteurs d'activité, avec la communauté et avec l'Université de Guelph. Elle s'investit également beaucoup dans le partenariat polytechnique Humber-Seneca.

Dans le cadre de son poste précédent de cheffe des finances et PVP, Planification et services généraux, Mme Dhaliwal s'est consacrée aux domaines des services financiers, de la gestion des risques, des TI et de la planification stratégique. Elle compte de nombreuses autres expériences dans le secteur privé.

Mme Dhaliwal est passionnée par le bénévolat et par les causes liées à la santé et à l'éducation. Elle siège actuellement au Comité de vérification interne de l'Ontario et au conseil d'administration du Marché éducationnel collaboratif de l'Ontario. Mme Dhaliwal a travaillé avec le William Osler Health System, Entraide universitaire mondiale du Canada, UNICEF Canada et la Fédération des entreprises canado-brésiliennes.

Elle détient les titres de f.c.p.a. et de f.c.m.a. L'Université York lui a décerné un baccalauréat en économie et administration des affaires, alors que l'Université McMaster lui a décerné le titre d'administratrice agréée.

## **Steve Geist**

**Comité :** membre, Comité de vérification et de gestion des risques  
membre, Comité d'investissement de l'ONFA (pour l'OOF)

**Date de la nomination initiale :** juillet 2020

**Fin du mandat en cours :** juillet 2023

Steve Geist nous offre plus de 30 années d'expérience dans le secteur des services financiers. Il a pris sa retraite de la Banque canadienne impériale de commerce en 2017 après avoir occupé le poste de premier vice-président directeur et chef de groupe, Gestion de patrimoine CIBC. Auparavant, M. Geist était président et chef de la direction de Gestion d'actifs CIBC, l'un des plus importants gestionnaires d'actifs au Canada avec plus de 120 milliards de dollars sous gestion. Avant de travailler pour la Banque CIBC, il a occupé divers postes à Gestion d'actifs TD, Fidelity Investments et Price Waterhouse.

M. Geist siège actuellement au conseil consultatif d'Ardenton Capital, une société internationale de financement par capitaux propres, et au comité d'examen indépendant de SEI Investments Canada. Il est également président du Comité de vérification du secteur des immobilisations de l'Ontario et siège au

conseil des gouverneurs du Royal St. George's College. Il a siégé au conseil de l'Institut des fonds d'investissement du Canada et de l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels.

M. Geist est un comptable professionnel agréé qui détient les titres de f.c.p.a., de f.c.a. et d'IAS. A. Il détient également le titre de « Certified Financial Planner » et un baccalauréat en administration des affaires décerné par l'Université Wilfrid Laurier.

## **Heather-Anne Irwin**

**Comité :** membre, Comité de vérification et de gestion des risques  
membre, Comité d'investissement de l'ONFA (pour l'OOF)

**Date de la nomination initiale :** Octobre 2016

**Fin du mandat en cours :** Octobre 2022

Heather-Anne Irwin est la directrice académique de la maîtrise en gestion des risques financiers et une professeur associée en Finances à la Rotman School of Management. Elle est également directrice administrative de la Fondation de recherche de l'Institut canadien des valeurs mobilières. Avant cela, Mme Irwin a passé 19 ans dans le domaine des marchés financiers à Valeurs mobilières TD, Nesbitt Burns et Citibank où elle a assumé divers rôles au sein de la haute direction dans les domaines des finances d'entreprise, des titres à revenu fixe et des produits financiers structurés.

À l'heure actuelle, Mme Irwin est membre du comité d'examen indépendant de Starlight Capital. Elle a siégé au conseil d'administration d'InnVest REIT, une société publique. Elle siège également au conseil d'administration de plusieurs sociétés fermées. Elle est la présidente et fondatrice de Women in Capital Markets.

Mme Irwin siège également au conseil d'organisations sans but lucratif dont Bay St. Deconstructed et Up With Women, dont elle a été la présidente. Elle a également siégé au conseil d'administration de la Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale de 2002 à 2008.

Mme Irwin s'est vu décerner un diplôme en génie chimique par l'Université Queen's et une MBA par la Schulich School of School of Business de l'Université York. Elle s'est aussi vu décerner le titre d'IAS. A.

## **Peter Kay**

**Comités :** président, Comité d'investissement de l'ONFA (pour l'OOF)  
vice-président, Comité des ressources humaines et de régie

**Date de la nomination initiale :** mai 2013

**Fin du mandat en cours :** mai 2022

Peter Kay est un gestionnaire de services financiers à la retraite. Il a fait carrière pendant 32 ans à la Banque canadienne impériale de commerce (CIBC), dont 15 ans en tant que vice-président principal et vice-président du comité de la caisse de retraite de la Banque CIBC.

L'expérience de M. Kay dans le secteur financier couvre de nombreux domaines, parmi lesquels les opérations de crédit à grande échelle et le crédit structuré, les obligations européennes et les services bancaires d'investissement. Son expérience en matière de trésorerie comprend la finance d'entreprise et internationale, le financement à long terme de la dette dans les marchés domestiques canadien, américain et des obligations européennes, ainsi que la gestion des capitaux et des caisses de retraite.

Entre 2009 et 2018, M. Kay a été l'un des membres du conseil de surveillance de la Fondation de l'Upper

Canada College, une fondation caritative où il a aussi assumé le rôle de président du Comité de gouvernance et des candidatures

M. Kay détient un baccalauréat en ingénierie de l'Université de Toronto et une maîtrise en sciences de la gestion de l'Imperial College de l'Université de Londres, Angleterre et une maîtrise en droit des valeurs mobilières de l'école Osgoode Hall de l'Université York.

## **Marie MacDougall**

**Comité :** membre, Comité de vérification et de gestion des risques

**Date de la nomination initiale :** mars 2016

**Fin du mandat en cours :** Avril 2022

Avant d'être nommée au conseil d'administration de l'OOF, Marie MacDougall a œuvré durant 31 ans à Exportation et développement Canada (EDC), à titre notamment de vice-présidente et de trésorière. Au cours de sa carrière à EDC, Mme MacDougall a occupé tour à tour différents postes liés aux finances, à l'investissement et à la comptabilité, avant d'être promue au poste de vice-présidente et trésorière au mois de février 2000. Sous sa direction, le service de trésorerie d'EDC a apporté un soutien financier et technique aux activités de prêt et d'assurance menées par la société d'État. L'équipe de Mme MacDougall, composée d'experts du marché des capitaux, a élaboré et mis en œuvre pour le compte de la société des stratégies financières liées à l'émission de titres de dettes à long terme, d'emprunts à court terme, d'investissements et d'opérations sur devises, ainsi qu'exécuté les opérations connexes, tout en assumant les activités liées aux instruments dérivés et à l'attribution des coûts, ainsi que les relations avec les investisseurs. En outre, Mme MacDougall a assisté le président du comité d'audit lors des réunions du conseil d'administration d'EDC, afin de répondre aux questions relatives aux opérations de trésorerie.

## **Diane McArthur**

**Comités :** membre, Comité de vérification et de gestion des risques

membre, Comité des ressources humaines et de régie

**Date de la nomination initiale :** juin 2016

**Fin du mandat en cours :** juin 2022

Diane McArthur vient de prendre sa retraite à titre de fonctionnaire. Elle fut la toute première directrice générale de la gestion du talent de la fonction publique de l'Ontario et a assumé le poste de présidente de la Commission de la fonction publique, en plus de diriger un projet de plan stratégique visant à moderniser la fonction publique. Avant cela, elle était directrice du Secrétariat établi pour appuyer le Conseil consultatif de la première ministre pour la gestion des biens provinciaux. Le Secrétariat a collaboré avec certains ministères à la mise en œuvre couronnée de succès du plus grand premier appel public à l'épargne de l'histoire de l'Ontario et à la plus importante réforme visant la vente au détail de boissons alcoolisées depuis la prohibition.

Parmi les rôles précédemment occupés par Mme McArthur au sein de la haute direction, nous pouvons compter celui de sous-ministre adjointe et administratrice en chef des programmes publics de médicaments de l'Ontario dans le cadre duquel elle était responsable de l'administration du deuxième plus grand programme d'assurance-médicaments en Amérique du Nord, celui de sous-ministre adjointe du Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario et celui de coordonnatrice générale, Politiques de la santé et des affaires sociales au Bureau du conseil des ministres.

Mme McArthur démontre une immense expérience en politiques et planification en santé et ressources humaines visant les prestataires de soins de santé en ce qui a trait à la formation, à l'éducation, aux initiatives d'approvisionnement et de distribution, à la planification et à l'analyse visant les données et l'information sur la santé, aux négociations avec les prestataires de soins de santé, aux politiques visant la santé dans les milieux ruraux, aux relations du travail et à la restructuration de la prestation de services. Elle siège actuellement au conseil d'administration de CorHealth qui offre un leadership stratégique visant à améliorer les soins cardiaques, vasculaires et pour les AVC dans la province, et au conseil d'administration de Belmont House, un organisme caritatif sans but lucratif qui offre aux personnes âgées des soins de longue durée et un milieu de vie durant la retraite. Mme McArthur a siégé auparavant au conseil d'administration de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (membre du comité de vérification), de l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé (présidente des comités de vérification et des finances) et du Michener Institute of Canada.

Elle détient un baccalauréat en Relations publiques de l'Université Mount Saint Vincent d'Halifax et une MBA de l'Université d'Ottawa. Mme McArthur s'est vu décerner le titre d'IAS. A en juin 2018.

## **Paul Potvin**

**Comités :** membre, Comité de vérification et de gestion des risques  
membre, Comité d'investissement de l'ONFA (pour l'OOF)

**Date de la nomination initiale :** février 2017

**Fin du mandat en cours :** février 2023

Paul Potvin est un ancien négociateur et responsable de l'émission de produits dérivés qui compte 26 années d'expérience au Canada et à l'international dans les domaines des titres à revenu fixe, des valeurs mobilières et du crédit. M. Potvin a occupé des postes au sein de la haute direction de banques canadiennes et internationales, dont la Banque Nationale du Canada, la Banque CIBC et ABN AMRO/Royal Bank of Scotland. Il a également joué le rôle d'expert-conseil pour la Caisse de dépôt et placement du Québec en ce qui a trait à une initiative visant à réduire le risque de crédit auquel la Caisse s'exposait après que le Protocole de Montréal ait modifié la structure du marché canadien des papiers commerciaux adossés à des créances. Avant d'évoluer dans le secteur des services financiers, M. Potvin était professeur adjoint en Finance à l'Université de Toronto.

Il détient un doctorat en économie de l'entreprise de Harvard University et un baccalauréat ès arts spécialisé de l'Université de Toronto.

## **Catherine McCall**

**Comité :** présidente, Comité des ressources humaines et de régie

**Date de la nomination initiale :** novembre 2014

**Fin du mandat :** novembre 2020

## Rémunération des membres du CA en 2020-2021

| Membre du CA       | Dollars (\$)  |
|--------------------|---------------|
| Yim Chan           | 7 250         |
| Rani Dhaliwal      | 1 250         |
| Steve Geist        | 7 750         |
| Heather-Anne Irwin | 10 250        |
| Peter Kay          | 11 750        |
| Marie MacDougall   | 10 000        |
| Catherine McCall   | 5 250         |
| Paul Potvin        | 8 000         |
| Constance Sugiyama | 9 350         |
| <b>Total</b>       | <b>70 850</b> |

## Politiques et méthodes de gestion des risques

Les politiques et méthodes de gestion des risques de l'OOF permettent de gérer les positions en matière de risques créées par les activités sur les marchés financiers. Les politiques et méthodes actuelles portent sur l'exposition aux risques de marché, aux risques de crédit et aux risques opérationnels en ce qui a trait à la dette, aux portefeuilles de produits dérivés et aux opérations sur les marchés financiers de la province.

Les politiques ont été élaborées conformément aux lignes directrices et aux directives des organismes de réglementation comme le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada et la Banque des règlements internationaux, et après avoir consulté des représentants de banques canadiennes sur leurs pratiques de gestion des risques.

Le conseil d'administration approuve les politiques de gestion des risques et surveille le rendement des activités sur les marchés financiers.

### *Politique sur le risque de marché*

Le risque de marché correspond à la perte financière due aux variations des taux d'intérêt et des taux de change. Cette politique sert de cadre aux activités d'emprunt et comporte plusieurs aspects liés à la gestion du risque de marché. Cette politique comprend plusieurs limites, notamment :

- Limite relative au change : la position de change non couverte est limitée à 3 pour cent de la dette émise à des fins provinciales. La position de change non couverte se limite aux devises des pays du G7 et au franc suisse.
- Limite liée aux changements des taux d'intérêt nets : les risques liés aux changements des taux d'intérêt constituent le total de la dette arrivant à échéance et de la dette à taux variable (après déduction des réserves de liquidités) au cours des 12 mois à venir. Ils sont limités à un maximum de 35 pour cent de la dette émise à des fins provinciales.

- Limite des pertes liées à l'intérêt de la dette : le montant total des pertes financières résultant du risque de marché ne peut pas dépasser 3 pour cent de l'intérêt de la dette budgétisée pour un exercice donné. Par ailleurs, le directeur général fixe un seuil pour veiller à ce que les pertes liées aux activités des marchés financiers n'atteignent pas la limite des pertes.

L'OOF détermine et évalue l'exposition actuelle et potentielle au risque de marché afin de s'assurer que les expositions au risque et aux pertes ne dépassent pas les limites fixées. L'exposition au risque de marché est évaluée et communiquée quotidiennement.

### ***Politique sur le risque de crédit***

Il y a risque de crédit lorsqu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou y manque. Le risque de crédit survient lorsque la province procède à des opérations financières et dérivées. La cote de crédit minimale des contreparties pour un nouvel échange financier est normalement AA– et, pour les placements sur le marché monétaire, R1-moyen (et A-1 ou P-1). L'exposition qui en résulte est limitée à l'évaluation à la valeur de marché, compte tenu de la cote de crédit et de l'assise financière de la contrepartie. Des limites de concentration sont aussi en place pour limiter l'exposition. L'exposition au risque de crédit est évaluée et communiquée quotidiennement. La province contracte des accords accessoires avec ses contreparties dans le but de réduire l'exposition au risque de crédit.

### ***Politique sur le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers***

Le recours aux produits dérivés et aux autres instruments financiers est limité à ceux dont les expositions au risque peuvent être mesurées par l'OOF et auxquels ce dernier peut fixer un prix. L'OOF fait appel aux produits dérivés pour gérer les risques découlant de la dette actuelle et future d'une manière judicieuse et rentable. Il surveille les risques associés aux produits dérivés et les gère prudemment.

### ***Politique sur les rapports de gestion des risques***

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités de l'OOF lors de ses réunions trimestrielles habituelles :

- Le directeur général présente au conseil d'administration un rapport provisoire sur la mise en œuvre des programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette pour l'exercice, sur la dotation et sur d'autres questions administratives et opérationnelles. Le directeur général rend également compte de la conformité de l'OOF avec les directives gouvernementales applicables.
- Le directeur général des finances et de la gestion du risque rend compte au conseil d'administration de l'exposition des programmes et de leur rendement, de même que des exceptions aux politiques.
- La direction est tenue au courant quotidiennement des expositions au risque et des positions de l'Office liées aux programmes provinciaux de gestion des emprunts et de la dette.

## ***Risque opérationnel***

Par risque opérationnel, on entend le risque de perte due à l'insuffisance ou à la défaillance de processus internes, de personnes, de systèmes ou d'événements externes. Bien que chacune des divisions gère le risque opérationnel grâce à des examens et à l'amélioration des processus opérationnels, des politiques et procédures documentées, des systèmes de traitement de données, des plans d'urgence et de la formation du personnel, le plan d'affaires annuel de l'OOF fournit un examen exhaustif des divers types de risques auxquels s'expose l'Office et présente les stratégies d'atténuation qui sont évaluées par EY, vérificateur interne désigné de l'OOF, et par le Comité de vérification et de gestion des risques du CA de l'OOF.

L'OOF administre un plan de continuité des activités (englobant les opérations de la SFIEO) qui est mis à jour régulièrement pour faciliter la continuité des fonctions opérationnelles essentielles, avec un minimum de perturbation en cas d'urgence. En réaction à l'accès interdit aux bureaux du 1, Dundas en raison du confinement associé à la COVID-19, l'OOF est entièrement passé au télétravail à la mi-mars 2020 et a continué de le faire durant l'ensemble de l'exercice budgétaire 2020-2021. La transition sans problèmes au travail à distance s'explique par un plan de continuité des activités pour lequel on s'était bien exercé tous les mois dans chacune des unités opérationnelles de l'OOF, pour ainsi s'assurer que l'organisation soit prête à passer au télétravail. Les activités et les systèmes de l'OOF continuent de fonctionner comme il se doit et les équipes informatiques aident le personnel à bien travailler à distance durant la pandémie.

## Annexes

Cotes de crédit de l'Ontario

Autres sources d'information

## Annexes

### Cotes de crédit de l'Ontario

Une cote de crédit sert à évaluer la solvabilité d'un emprunteur à l'égard d'une obligation particulière. Elle indique la capacité et la volonté de l'emprunteur de payer les intérêts et le principal en temps voulu.

#### Cotation des titres à long terme

La cotation des titres à long terme s'effectue à l'aide d'un classement par lettres, selon qu'il s'agit de placements sûrs, de titres spéculatifs, de titres hautement spéculatifs ou de titres en souffrance. Les cotes de chaque catégorie peuvent être assorties d'un signe « + » ou « - » (fort ou faible) qui indique la force relative des titres de cette catégorie.

La notation des titres à long terme assigne aussi une perspective quant à la tendance future de la notation de l'émetteur à moyen terme, typiquement sur une période variant entre 6 mois et 2 ans. Une perspective Positive se dénote par (P), une perspective Négative par (N) et une perspective en Développement par (D). Aucune dénotation ne se rattache à une perspective Stable.

Au 31 mai 2021, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service                      Aa3
- Standard & Poor's                                A+
- DBRS Morningstar                                AA (faible)
- Fitch                                                    AA-

#### Cotation des titres à court terme

La cotation des titres à court terme sert à évaluer les titres d'emprunt arrivant à échéance à moins d'un an. Les cotes sont réparties en plusieurs catégories, variant des titres les plus sûrs aux titres en souffrance. Au 31 mai 2021, les cotes des titres à long terme de la province sont les suivantes :

- Moody's Investors Service                      P-1
- Standard & Poor's                                A-1
- DBRS Morningstar                                R-1 (moyen)
- Fitch                                                    F1+

## **Autres sources d'information**

**[www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)**

Ce site Web donne des renseignements sur le programme d'emprunt et la dette de l'Ontario et contient les publications de l'OOF.

### **Budget de l'Ontario**

Le chapitre consacré à l'emprunt et à la gestion de la dette fournit un exposé des activités d'emprunt et de gestion de la dette de la province pour l'exercice passé et examine les perspectives pour le prochain exercice.

### **Résultats financiers trimestriels — Fiche de renseignements de l'OOF**

La Fiche de renseignements de l'OOF fournit des mises à jour trimestrielles à l'égard des prévisions budgétaires annuelles du gouvernement. L'ensemble des résultats financiers trimestriels est également accessible à partir du site Web du ministère des Finances, [www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances](http://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances).

### **Formulaire 18-k**

Rapport annuel de la province à la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC).

### **Coordonnées**

Relations avec les investisseurs  
Office ontarien de financement  
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200  
Toronto (Ontario) Canada  
M7A 1Y7  
Téléphone : 416 325-8000  
Courriel : [investor@ofina.on.ca](mailto:investor@ofina.on.ca)

# OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

**[www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)**

Consultez le site **[www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)** et abonnez-vous à notre service d'alerte par courriel pour recevoir les plus récentes mises à jour concernant la province de l'Ontario :

- Fiches de renseignements de l'OOF      - Titres d'emprunt /

**Office ontarien de financement  
1, rue Dundas Ouest, bureau 1200  
Toronto (Ontario) M7A 1Y7  
Canada**

**Téléphone : 416 325-8000  
[investor@ofina.on.ca](mailto:investor@ofina.on.ca)  
[www.ofina.on.ca](http://www.ofina.on.ca)**

**© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario  
ISSN 1492-854X**

**Ce rapport annuel est également offert en  
anglais**